

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

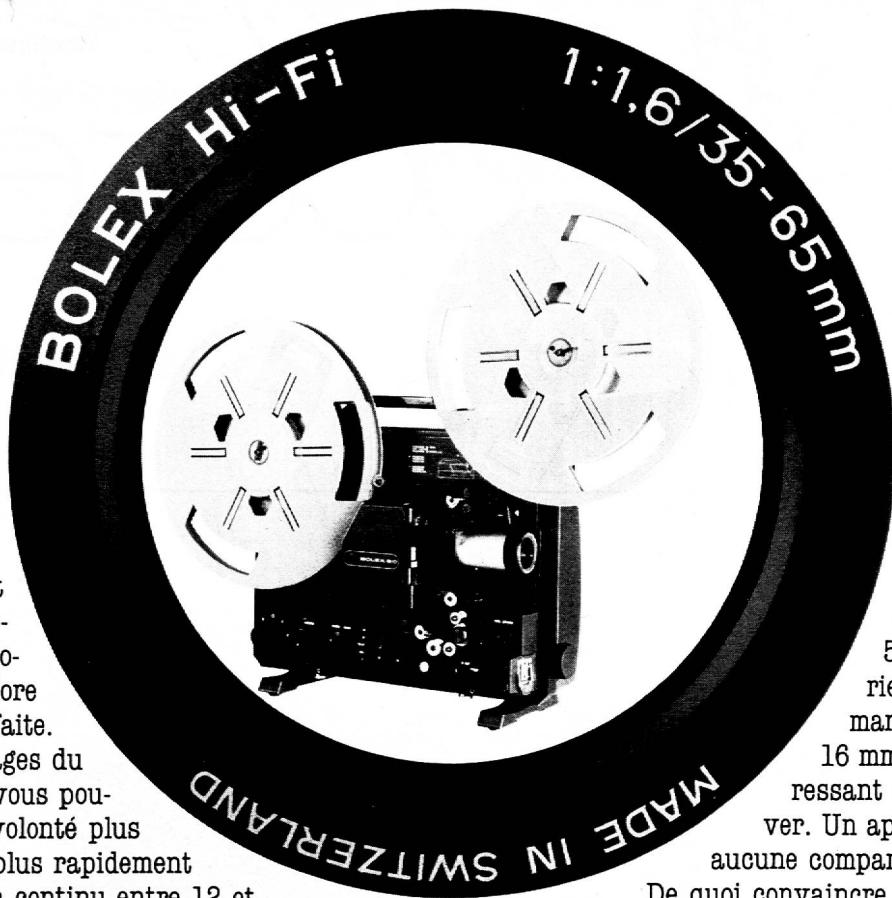
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Un sujet doué: le projecteur 16 mm scolaire BOLEX 510



Beaucoup de possibilités: Il ne pourrait être plus simple d'emploi, avec son chargement intégralement automatique. L'image projetée et le rendu sonore sont de qualité parfaite.

Si certains passages du film le demandent, vous pouvez les projeter à volonté plus lentement ou plus rapidement (cadence réglable en continu entre 12 et 26 images/sec., en plus des cadences normales à stabilisation électronique). Et si vous voulez insister plus particulièrement sur un fragment du film, vous pouvez l'arrêter sur image et pour décomposer un mouvement en ses phases importantes, vous pouvez même projeter image par image au rythme de votre choix, et cela aussi bien en avant qu'en marche arrière. Il est possible en tout temps de décharger ou de recharger l'appareil manuellement, même en plein milieu du film. Vous avez une prise micro, pour un commentaire en direct, avec possibilité de supprimer ou d'atténuer le son original. En résumé, un projecteur mobile d'une fiabilité extraordinaire, silencieux et avec les avantages d'une installation fixe.

Un prix intéressant: Le prix de détail du BOLEX 510 est Fr. 3940.- (le prix pour écoles est particulièrement intéressant et sera communiqué sur simple demande). Ce prix est celui de l'appareil au grand complet, avec lampe, objectif zoom, unité de reproduction sonore optique et magnétique, câble, haut-parleur dans le couvercle (qui se place en avant,

près de l'écran) et bobine vide de 600 m. L'ICHA aussi est compris dans ce prix. Tout cela fait du BOLEX 510, dans sa catégorie de hautes performances, le projecteur

16 mm au prix le plus intéressant que l'on puisse trouver. Un appareil qui ne redoute aucune comparaison avec d'autres.

De quoi convaincre toutes les commissions d'achat et tous ceux qui savent calculer en fonction des prestations qui leur sont offertes. Il existe également une possibilité de leasing.

Une sérieuse garantie de qualité: Nous vous accordons une garantie de 5 ans, avec un contrôle gratuit par année, pendant toute la durée de la garantie. Nous vous prouvons ainsi que vous pouvez avoir entière confiance en cet appareil. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que la BOLEX 510 se répande toujours davantage dans les établissements scolaires suisses. A cela s'ajoutent encore le service à la clientèle exemplaire de BOLEX, les propres ateliers à Yverdon, travaillant selon les prescriptions de fabrique, un service de prêt et l'expérience de plus de 50 ans dans le domaine du cinéma 16 mm. Le programme cinéma 16 mm de BOLEX comprend d'ailleurs plusieurs autres modèles de projecteurs: des appareils à projection sonore optique seule ou à dispositif d'enregistrement magnétique, à lampe au xénon ou Mark 300 pour les grandes salles, des projecteurs d'analyse, des modèles pour installations fixes. Et bien sûr, sa gamme de caméras 16 mm de réputation mondiale.

Documentation

- Veuillez me faire parvenir votre documentation sur le projecteur 16 mm BOLEX 510.
- Veuillez me communiquer le prix du 510 pour écoles.
- Je m'intéresse à un modèle présentant d'autres caractéristiques; veuillez donc m'envoyer une documentation sur tous les projecteurs 16 mm de votre programme de vente.
- J'aimerais assister à une démonstration du BOLEX 510.

Nom et prénom

Fonction et institut

Adresse

No de tél.

Découper et envoyer à BOLEX, Service à la clientèle, case postale, 1400 Yverdon.

Sommaire

CONCOURS « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »

La Suisse sur le chemin du tertiaire 1057

RUBRIQUE ROMANDE

La chronique du groupe de réflexion 1047
Rapports à l'intention de l'AD/SPR 1048
Réflexions 1054
Tribune libre 1054

VAUD

Entretien 1055
Lettre ouverte 1056
Le CC consulte 1056
Grand Conseil 1056
Période 1056
Collaborateur du CC 1056
SPV 1061
AVMCO 1062
AVEPS 1063
SVTM 1063

GENÈVE

Essaimage 1065
En outre-Sarine 1065
Ceux qui s'en vont 1066

NEUCHÂTEL

Caisse de pensions de l'Etat 1067

JURA

Soyez solidaire 1068
Nouvelle méthode 1068
Ecole de culture générale 1068
Ceux qui s'en vont 1069

JURA BENOIS

Centre de perfectionnement 1069

FRIBOURG

500^e anniversaire 1070
Musée d'histoire naturelle 1071

VALAIS

Travail à mi-temps 1071

DIVERS

Correspondance scolaire 1070

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et

annonces : IMPRIMERIE CORBAZ

S.A., 1820 Montreux, av. des

Planches 22, tél. (021) 624762.

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 45.— ;

étranger Fr. 55.— .

Rubrique romande

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

De l'école privée à l'impôt à la carte

Qu'est-ce qu'une école privée ?

Quelqu'un me disait : « C'est bien simple : si ça ne va pas dans son école (publique), on le « mettra » à l'école privée. »

Paroles qui pourraient laisser supposer un avantage de dernier recours, aussi bien qu'une supériorité pédagogique, aux écoles privées. Les salades ne sont-elles pas meilleures chez le petit épicer du coin que dans les grandes surfaces destinées aux masses ?

Nous ne nous prononcerons ni pour les salades ni pour la pédagogie. Ce que nous savons nous porte à croire à la supériorité de l'école publique. Quelques élèves, transfuges du privé, ont renforcé cette conviction. Mais nous ne savons pas tout, et étant juge et partie, nous nous abstiendrons d'en dire plus.

Si nous ne pouvons que recommander (en est-il besoin ?) l'école publique comme le meilleur chemin à suivre pour nos enfants, nous n'en sommes pas moins trop respectueux des libertés de chacun pour condamner de quelque manière les écoles privées. D'autant que nombre d'entre elles répondent à une nécessité que l'Etat ne saurait couvrir. Pensons à la scolarité propre à divers pays dont les ressortissants sont nombreux chez nous : ces parents ont bien le droit de souhaiter pour leurs enfants une école semblable à celle du pays d'où ils viennent et où ils retourneront peut-être. Quant aux autochtones qui estiment les bancs publics et gratuits indignes des fonds de culotte de leurs rejetons, nous respectons également, avec une pointe d'amusement, leur point de vue — sans le partager, on s'en doute.

Mais alors, la moutarde nous monte au nez quand ces mêmes personnes viennent nous parler d'on ne sait trop quels allégements fiscaux, sous le prétexte ahurissant que l'école privée, si elle n'est ni obligatoire ni publique, n'est pas non plus gratuite. Cette prétention pour le moins insolente est présentée avec des arguments tels, qu'ils semblent a priori irréfutables. On en est presque convaincu que l'école privée rend service à l'Etat !

Reconnaissons que les prétentions des intéressés sont modestes. Il n'empêche qu'il est impensable de favoriser une catégorie de contribuables pour de tels motifs sans porter atteinte aux principes mêmes de la fiscalité. L'Etat pourrait subventionner des établissements dont l'enseignement, reconnu d'utilité publique, ne serait pas assuré par des écoles officielles : écoles de musique ou de sports, par exemple. Mais en aucun cas une subvention ou une rétrocession quelconque ne peut être accordée à des citoyens qui ont choisi en toute liberté DE NE PAS FAIRE USAGE D'UN AVANTAGE OFFERT GRATUITEMENT PAR L'ETAT. Ce serait là ouvrir la porte à une manière d'impôt à la carte, qui nous comblerait d'aise, mais qui serait difficilement réalisable !

Voyez plutôt, vous qui, comme moi, n'avez pas pu obtenir de billets pour le fameux « Don Giovanni » de Béjart, vous déduirez cinq cents francs sur votre déclaration d'impôts, parce que vous n'avez aucune raison de subventionner un théâtre où vous ne mettez jamais les pieds, et parce qu'en n'y mettant pas les pieds, vous rendez service au théâtre, qui n'a pas besoin, grâce à vous, de s'agrandir. Vous déduirez aussi cinq cents francs sur l'impôt fédéral : vous n'avez que faire du nouveau tunnel du Gothard. Et puis vous, les célibataires, les gens sans enfants, refusez de payer un bon tiers de vos impôts : c'est à peu près votre part du financement de l'école. Il est évident que cela ne vous concerne pas !

Soyons sérieux. Contrairement à un théâtre, qu'il est facile de mettre en question, contrairement à un tunnel, dont le plan de financement peut être contesté, l'école est, véritablement, utile à tout le monde. Et les gens qui choisissent l'école privée (c'est leur droit, rappelons-le) pourraient avoir la décence de se rendre compte qu'ils vivent dans un monde, dont ils tirent bénéfice et avantage, un monde qui est peuplé de 95 % d'anciens élèves de l'école publique, voire davantage.

José Jaecklé, du Groupe de réflexion

P.S. Quel éventail incroyablement varié d'enseignements, du côté des écoles privées : savez-vous qu'à Genève, outre les innombrables cours de secrétariat, d'anglais, de coiffure, de japonais, il existe une école d'ésotérisme, et une école de sophrologie !

RAPPORTS D'ACTIVITÉ A L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR

Rapport d'activité du Comité central

Pour rompre avec la forme habituelle de présentation de l'activité de la SPR qui se voulait globale, nous avons préféré faire appel cette année à la contribution des collègues qui président les commissions ou prennent une part active aux négociations de la SPR dans le cadre de ses nombreuses délégations. Cette manière de procéder rend mieux compte de la diversité de nos tâches et de la répartition des responsabilités.

Assemblée des délégués

Pour mémoire, nous rappellerons la composition de l'AD 79/80:

SEJB	8 délégués
SPF	8 délégués
SPG	15 délégués
SEJ	8 délégués
SAE/SPN	7 délégués
SPVal	9 délégués
SPV	32 délégués
T O T A L	87 délégués

A ce total s'ajoutent les membres du comité central (21) et les «permanents» de la SPR (secrétaire, trésorier, rédacteurs de l'«Educateur» et président).

L'AD s'est réunie à deux reprises :

- le 17 novembre 1979 à Yverdon, présidence M. Jacques Vuignier (SPVal);
- le 14 juin 1980 à Yverdon, présidence M. Claude Juillerat (SEJ).

POINTS TRAITÉS

En plus de ses attributions statutaires habituelles (rapports d'activité et d'intentions, comptes, budgets, révision des statuts) l'AD a choisi le thème du prochain congrès: «L'école obligatoire, la sélection, l'orientation des élèves», approuvé des déclarations d'intentions concernant la politique de la SPR et l'enseignement renouvelé du français. Elle a en outre adopté une convention régissant nos relations avec le SLV au sujet de la coopération pédagogique en Afrique.

Comité central

Le CC/SPR a tenu 7 sessions d'un jour et demi; il a également participé à deux

séances communes, l'une avec la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire) et la SLV (Schweizer Lehrerverein) et l'autre avec les représentants des organisations d'enseignants tessinois.

Il serait fastidieux d'énumérer l'ensemble des problèmes traités par le CC; plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs couverts par les rapports d'activité des commissions et délégations. Nous nous bornerons donc à signaler ce qui nous apparaît comme essentiel.

— Préparation des séances CSI (Conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire) - SPR. Deux rencontres ont eu lieu; elles ont porté sur les points suivants :

- langue II - expérimentation du cours romand, pondération des programmes (surcharge);
- constitution et fonctionnement des commissions romandes;
- unité de l'enseignement dans les classes à degrés multiples;
- décharges d'associations (participations d'enseignants dans les commissions cantonales et romandes);
- les attentes des divers partenaires de la coordination romande et de l'IRDP.

— Prises de position et déclarations publiques sur :

- l'assurance-chômage;
- la réduction des types et des disciplines de maturité;
- le projet de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
- les restrictions budgétaires de l'IRDP;
- les non-réélections d'enseignants;
- les fermetures d'écoles et les recommandations proposant la fermeture de classes qui ne comprendraient pas un effectif minimum.

— Introduction de l'enseignement renouvelé du français et de la langue II (modalités des recyclages).

— Lancement de l'opération SIPRI (examen de la situation de l'enseignement primaire en Suisse) - Désignation de délégués.

— Etablissement de mandats à l'intention des commissions et représentants SPR.

— «Educateur»: modifications de présentation et de parution.

- Préparation des émissions radio «Portes ouvertes sur l'école» (proposition de thèmes, désignation de nos représentants, cadrage des interventions).
- Enseignement d'économie familiale (déclaration).
- Relations parents-école - délimitation des compétences de chacun (prise de position).

Le CC/SPR s'est fait représenter à plusieurs occasions. Il s'agit :

- des assemblées générales des sections SPR, de la SEB, du SLV et de la KOSLO;
- de la Conférence européenne de la CMOPE-Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (Malte, 1 délé.);
- du Comité européen de la CMOPE (Strasbourg, 1 délé.);
- de l'OCDE (Paris, 1 délé.);
- du congrès de la FIAI-Fédération internationale des associations d'instituteurs (Abidjan, 3 délé.);
- du Séminaire CMOPE-FIAI-Organisations d'enseignants africains (Abidjan, 1 délé.);
- du Congrès de la FEN (Fédération de l'Education nationale-France) (Toulouse, 1 délé.);
- de la Conférence du BIT (Genève, 2 délé.);
- du Congrès de la CMOPE (Brasilia, 1 délé.);

Cette année la SPR n'a reçu aucune délégation étrangère.

Le bureau exécutif (7 membres et 4 «permanents» SPR) s'est réuni 17 fois. Il a réalisé les mandats déterminés par le CC, réglé de multiples problèmes de correspondance et de gestion, notamment ceux de l'«Educateur».

Commission statut de l'enseignant

COMPOSITION

3 membres du CC/SPR dont son président.

7 membres représentant les 7 cantons.

SÉANCES

9 à ce jour. 3 en 1980 dont une en novembre.

MANDAT

Concrètement, mise au point de dossiers à l'intention du Comité SPR et des comités cantonaux. Ils se rapportent :

- soit à des aspects précis du statut (salaire, retraite, conditions de travail, horaire...);
- soit à des problèmes plus généraux (congés syndicaux, âge de la retraite par exemple).

MODE DE TRAVAIL

- Choix du thème;
- préparation d'un projet de fiche de prise d'information auprès des sections par le président;
- mise au net de la fiche sus-dite en commission. Il est en effet indispensable que son langage soit commun, clair et explicite et qu'il soit possible d'y insérer la réalité de chaque canton;
- tirage et diffusion de la fiche par le président;
- retour des fiches complétées par les soins des commissaires cantonaux;
- établissement d'un projet de synthèse des réponses par le président, lorsque les délais de réponse sont échus;
- contrôle de la présentation et des indications du projet de synthèse par la commission;
- tirage puis diffusion aux Comités SPR et cantonaux par le président.

Lorsqu'il s'agit d'un thème à étudier, la démarche est quelque peu différente :

- premier débat (mise en commun d'idées et d'opinions);
- résumé structuré par le président SPR qui y adjoint les données qu'il possède au niveau suisse ou international;
- diffusion du résumé avant la séance par le président;
- deuxième débat (discussion et approfondissement);
- rédaction de la synthèse par le président SPR;
- mise au net de la présentation, tirage et diffusion par le président.

AVANTAGE

Minimum de séance donc de transports, donc de frais pour la SPR et de temps pour les membres.

FICHES DIFFUSÉES À CE JOUR

Impôts - Dernier traitements et retraite - Age de la retraite - Droit de candidature politique - Jours fériés - Vacances - Congé syndical (étude).

Plusieurs seront achevées avant la fin de l'année.

CONCLUSION

Ce mode de travail exige impérativement :

- la présence d'un délégué de chaque canton à toutes les séances;
- la continuité dans la composition de la commission;
- le souci de répondre avec la plus grande précision et dans les meilleurs délais à toutes les fiches;
- une infrastructure cantonale permettant de satisfaire aux demandes d'information et d'assurer la tenue à jour ultérieure.

A défaut, les renseignements diffusés sont incomplets, voire inexacts, tardifs ou vite dépassés, guère utiles donc.

Toutes les sections cantonales et la SPR sont-elles équipées pour conduire à chef un tel travail? Le veulent-elles? Y croient-elles? Quels aménagements doivent être apportés à la façon de travailler de la commission afin de faciliter la tâche des correspondants cantonaux et d'améliorer le rendement général?

Voici quelques sujets de réflexion dont s'est préoccupée et se préoccupera encore la commission durant les mois prochains.

Nicod Paul

Commission pour le choix de lectures

La commission pour le choix de lectures continue inlassablement de présenter au corps enseignant de Suisse romande un choix des meilleurs ouvrages (romans, albums illustrés, documentaires) paraissant en langue française. Nous recevons toujours plus de livres des maisons d'éditions de langue française. Ce fait est réjouissant. Il permet ainsi un choix plus rigoureux. Les ouvrages de qualité seulement sont présentés. En 1979, nous avons publié 162 analyses dans l'«Educateur», chiffre inférieur à la moyenne des dernières années (env. 200 à 220). Cette diminution est due aux problèmes financiers que notre journal a rencontrés l'année passée.

Il faut relever le travail de qualité fourni par tous les membres «actifs» de la commission. Nous avons aussi participé à différentes animations dans le domaine de la littérature pour les jeunes (débats radiophoniques, conférences dans les écoles de parents et les bibliothèques de jeunes).

A la fin de cette année, je remettrai, après six ans d'activité, les destinées de la commission à un autre collègue: Daniel Thommen. Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je quitterai la commission, mais mes nouvelles fonctions ne me permettront plus d'assumer ma tâche. Je souhaite une activité toujours plus importante aux membres de la commission. Le jeu en vaut la chandelle. Bonne chance!

Hugues Feuz

Commission de la petite enfance

MARCHE DE LA COMMISSION

Après avoir constaté la disparité en matière d'éducation enfantine entre les différents cantons romands, la commission a établi un rapport destiné au Comité central de la SPR, pour mettre en évidence l'importance de l'éducation de la petite enfance et arriver ainsi à une harmonisation sur le plan romand.

Elle travaille en ce moment, sur mandat complémentaire donné par le CC/SPR, à l'élaboration de la formation «idéale» de l'enseignant romand.

Jusqu'à maintenant ses travaux ont mis à jour les différences existant entre les cantons romands; elle va tenter de mettre sur pied un projet de formation commune de base.

Jacqueline Breda

Commission Education permanente

L'année 1980 marque les dix ans d'existence de la commission EP de la SPR. L'année qui s'écoule fut donc celle du grand bilan.

En 1970, nous étions persuadés que l'idée même d'EP allait faire rapidement son chemin. Elle devait, selon nous, permettre aux enseignants de résoudre leurs problèmes professionnels autant que personnels grâce aux contacts, au dialogue et à toutes les mesures propres à favoriser leur autonomie.

Aujourd'hui, chaque canton romand dispose de structures susceptibles de réaliser les objectifs adoptés au Congrès de La Chaux-de-Fonds, en 1970. Dans chaque canton romand, une commission EP peut défendre les points de vue des enseignants. Cependant, le recyclage a pris une telle

ampleur que la place accordée à la formation continue et au perfectionnement facultatifs est réduite souvent à bien peu de chose. Nous estimons que les enseignants romands doivent savoir où ils en sont et où ils vont, savoir ce qu'ils font et s'intéresser à ce qu'ils font. Le recyclage doit leur donner les moyens de maîtriser leurs problèmes et non les inciter à prendre les boucliers. La commission EP a proposé un certain nombre de mesures concernant le recyclage en général, et le recyclage en allemand en particulier. Les départements et les centres de perfectionnement cantonaux sont-ils prêts à en tenir compte? C'est une des tâches des membres de la commission que d'observer en permanence l'évolution de la situation.

Plus nous allons de l'avant et plus nous constatons que bien des domaines de l'enseignement exercent une influence sur le perfectionnement et l'EP au sens large. C'est ainsi que nous avons été amenés à traiter des problèmes aussi divers que ceux de la sélection scolaire et de l'autonomie de l'enseignant. Nous eûmes aussi l'occasion d'exprimer nos idées à propos de la formation des maîtres de stage.

Grâce à l'«Educateur», nous avons pu sensibiliser nos collègues concernant les problèmes qui nous préoccupent.

Nous rappelons que chaque enseignant peut s'adresser à ses délégués cantonaux.

C'est avec une attention toute particulière que nous accueillerons les remarques, les critiques et les suggestions.

Alexandre Hof

Service de placement SPR

RESPONSABLE DU SERVICE

Henri Delafontaine, 1805
Jongny/Vevey, tél. (021) 51 83 61.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes filles et jeunes gens de Suisse romande de parfaire leurs connaissances linguistiques.
- Donner la possibilité à des jeunes dont les études ont été interrompues d'accomplir un stage à l'étranger.

GENRES DE PLACEMENTS

- Placements de jeunes filles au pair, en Suisse, Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie... dans des familles d'accueil.
- Placements de jeunes gens en Suisse dans des fermes et commerces.

- Placements de vacances ou de longue durée pour cours de langue ou comme hôtes-payants (Allemagne et Angleterre).

TRAVAUX DU RESPONSABLE

- Recherche et enregistre de nouvelles familles d'accueil.
- Recherche et enregistre les jeunes à placer.
- S'entretient avec les jeunes à placer.
- Visite et contrôle les familles d'accueil et les écoles de langue.

Ce service doit bien répondre à un besoin, puisqu'en moyenne trois demandes lui parviennent chaque jour!

Henri Delafontaine

CIRCE III

RAPPEL

CIRCE III a reçu mandat de coordonner les programmes des degrés 7, 8 et 9 dans la continuité de CIRCE I et II. Elle a été mise en place en 1977 mais les différentes sous-commissions n'ont pu se mettre au travail qu'en 1979.

SÉANCES EN 1980

CIRCE plénière a tenu trois séances en 1980 (17 janvier, 20 mai et 13 novembre). Afin de définir une ligne de conduite commune les délégués de la SPR (à la plénière et dans les diverses sous-commissions) se sont retrouvés à six reprises.

ÉTAT DES TRAVAUX

Les quatre sous-commissions en sont à des étapes très diverses de leurs travaux: alors que la sous-commission de français achève la définition des objectifs et commence la rédaction des programmes, celle de «langue 2» ne sait pas trop par quel bout empoigner son travail; comment construire un programme pour le 7^e degré si celui du 6^e degré n'est pas encore rédigé? La sous-commission d'histoire a défini un certain nombre d'objectifs et estime que la «chronologie» devra prendre une place plus importante que dans les degrés précédents; quant aux responsables de la mathématique ils ont la chance de pouvoir «prendre leur temps» pour poser un certain nombre de questions fondamentales; en effet les cantons ont déjà assuré le lien avec le degré 6 et disposent du «rapport KERN» comme base de travail.

EDUCATION AUX MEDIA

Cette question est quasi totalement négligée dans les programmes CIRCE I et II. La SPR est donc intervenue pour que l'«éducation aux media» soit intégrée aux programmes des degrés 7, 8 et 9. La «plénière» du 13 novembre doit débattre de ce problème.

DES DIFFICULTÉS

Il n'est certes pas aisément de bâtir des programmes pour les degrés 7, 8 et 9 alors que les programmes précédents ne sont pas encore totalement appliqués (français) voire pas encore rédigés (allemand) ou en pleine mutation (les programmes CIRCE I et II ont été acceptés à titre expérimental!).

Mais la tâche des délégués SPR est encore compliquée par le fait que la notion de «coordination» est loin d'être acceptée pleinement par de larges milieux; ainsi la SPR doit convaincre les enseignants secondaires de la richesse des innovations pédagogiques, rappeler aux départements la nécessité de «coordonner», assurer les milieux «post scolarité obligatoire» du maintien des connaissances de base nécessaires à l'entrée en apprentissage, confirmer aux directeurs de gymnases que les élèves «doués» ne pâtiront pas d'un changement de programme, rappeler aux politiciens que l'école n'est pas qu'une question de structures.

Les délégués de la SPR à CIRCE III ont déjà marqué un bon nombre de points; ils poursuivront leur tâche vers le but précis que la SPR leur a assigné: **une coordination dans la continuité.**

Paul Dunner

COROME

Délégués SPR: Josiane Charbonnier, Genève; Pierre Fellay, Sion.

Présidée avec compétence par M. Adrien Perrot, cette commission qui en est à son vingt-deuxième P.V., a travaillé à son rythme de croisière, c'est-à-dire cinq séances par année. Le délégué SPR, vice-président, participe également aux séances de bureau pour la préparation des séances de la commission. Comme le bureau fonctionne également en qualité de commission de surveillance du Fonds romand des éditions et du matériel scolaire, le délégué SPR fait partie également de cette commission.

Les objets principaux à l'ordre du jour de COROME furent:

- Math 3P/2^e édition.** A ce sujet COROME a été saisie d'une demande du comité de rédaction qui souhaite disposer d'une année supplémentaire pour réaliser math 3P. Cette demande a été acceptée; les délégués SPR l'ont aussi acceptée à la condition qu'un document de transition, bien explicite, soit élaboré et remis aux enseignants.
- Langue II.** COROME a décidé de tenter l'expérience de l'édition privée. Après un appel d'offres, ce sont les éditions L.E.P. qui ont été choisies. Le cours 4, sorti de presse en mai 1980, a pu être rapidement mis à la disposition des cantons. Pour le cours 5, selon le plan de travail établi, le manuscrit doit être achevé à fin septembre 1980. Par ses délégués à la commission de référence, la SPR a pu participer très activement à la rédaction de ces ouvrages. Pour le cours 6, il se pose maintenant la question de la composition de cette commission puisque dans certains cantons c'est le degré secondaire qui est concerné.
- Français: moyens d'enseignement 2P.** Le canton de Vaud ayant pris de l'avance, pour des raisons de changements de structures, COROME a décidé, au cours de sa séance du 22 mai 1979, de faire appel à l'édition privée pour la recherche, respectivement l'édition, de documents d'enseignement pour l'étude du français en 2P, 3P et 4P. Six offres ont été présentées dans les délais fixés. Après examen, la commission a constaté que l'offre L.E.P. était la plus proche de ce qui était recherché. COROME a donc admis d'entrer en matière avec la maison L.E.P. Ces moyens d'enseignement qui paraissent actuellement ont soulevé quelques craintes au sein de COROME quant à leur contenu et à leur prix. Dans la séance du 30 septembre, il a été décidé que les cantons et la SPR examineront les cahiers 2P en vue d'un rapport à la séance de décembre 1980.
- Education musicale.** Comme il a été reconnu par de nombreux témoignages que l'application des moyens d'enseignement 1P à 4P posaient des problèmes, les délégués SPR ont demandé à COROME la création d'un groupe de travail pour pondérer, simplifier ou adapter ces moyens aux possibilités diverses des classes, des élèves, des maîtres.

A relever pour terminer que M. Adrien Perrot, atteint par la limite d'âge, a présidé COROME pour la dernière fois le 30 septembre 1980 et qu'il sera remplacé par M. Jean-Pierre Rausis récemment nommé à l'IRDP.

Pierre Fellay

Allemand Commission de référence L II

Créée en décembre 1978, elle est composée de sept instituteurs primaires (un par canton) et chargée d'examiner les manuscrits des auteurs pour l'élaboration du Cours romand.

Le rôle des généralistes primaires de la commission est de conseiller les auteurs spécialistes, secondaires quant à la psychologie, la maturité, les intérêts des enfants de 9 à 12 ans.

NOTRE SOUCI

La décision «Allemand» ayant été prise sur le plan politique, il nous incombe de «faire passer» au mieux l'opération au niveau des enfants. Il est évident que la réussite passe par la motivation des enseignants. Il est important de ne jamais perdre de vue les aspects pédagogiques et pratiques de l'application de la méthode dans la réalité d'une classe.

Nous nous efforçons d'être représentatifs d'un canton et de la Romandie (mentalité, diversité des structures scolaires) et tentons de faire sentir aux auteurs qu'il faut rester humble dans les objectifs.

NOS DIFFICULTÉS

Dans le fonctionnement: travail à un rythme cassé, changements fréquents dans les calendriers, retards dans la réception des manuscrits, délais d'édition et de parution à respecter.

Dans le travail: dans l'ensemble, nos remarques et suggestions ont été bien accueillies. Mais bien que travaillant à un but commun, auteurs et commission ont eu, en presque deux ans, des rencontres au cours desquelles le baromètre n'a pas toujours indiqué le beau fixe! Les concessions de part et d'autre ne sont pas constamment faciles à faire. La commission a dû admettre certaines options ou prises de position des auteurs. Les points du cours, maintenus sans la caution de la commission seront jugés à l'expérimentation (COREA) (linguistique, accent dans les enregistrements, graphisme dans le cahier, le livre de l'élève et les jeux).

LES RÉSULTATS

L'édition expérimentale du Cours IV est sortie (méthodologie, livre de l'élève, cahier de l'élève, diapositives, cassettes et matériel de classe).

POURSUITE DU TRAVAIL

La commission travaille actuellement sur les manuscrits du Cours V dans de bien meilleures conditions.

N. Guarino-Bonnet

Coopération pédagogique en Afrique

Depuis 1965, la SLV (Schweizerischer Lehrerverein) et la SPR collaborent, par l'intermédiaire du «Comité commun de coopération pédagogique en Afrique» (CPA), à une action de recyclage de nos collègues africains.

Les buts de cette coopération sont précisés dans la convention passée entre la SLV et la SPR, convention ratifiée par l'AD/SPR du 14 juin 1980:

«Le CPA a pour but de répondre aux besoins de coopération des enseignants africains et de leurs organisations dans le domaine de la formation continue. En organisant des actions, notamment des stages pédagogiques, il contribue ainsi, par l'intermédiaire de l'école et du corps enseignant à la compréhension des problèmes de développement en Afrique comme en Suisse.»

FINANCES

Les moyens financiers indispensables sont fournis par la «Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire» (Département politique fédéral), par un don du canton de Zurich et de la Fondation mondiale Pestalozzi et par des collectes effectuées auprès des enseignants (membres SLV).

STAGES PÉDAGOGIQUES EN 1980

Trois actions de formation ont été mises sur pied cette année. Elles ont été préparées lors d'un séminaire de deux jours à Chexbres (26-27 avril 1980) et au cours de plusieurs rencontres des différentes équipes.

Au Mali

Organisé en coopération avec le SNEC (Syndicat national de l'Education et de la Culture), un stage de formation pédagogique s'est déroulé à Koulikoro du 7 juillet au 2 août 1980. Il a permis à 70 stagiaires africains de se préparer assidûment au certificat d'aptitudes pédagogiques d'une part et de se perfectionner dans la pratique de la classe d'autre part. Il était animé par sept

Suisses et sept Maliens. L'équipe suisse comprenait les enseignants suivants:

Chef d'équipe: Luder Jacques, Préverenges.

Membres: Andrea Christiane, Dériges; Bernhard-Ernst Verena, Neuhausen; Gobat Georgette, Lausanne; Müller Peter, Boll-Sinneringen; Tréhan Pierre-François, Yens-sur-Morges.

Intendante: Bai Martha, Truttikon.

Au Zaïre

Deux stages ont eu lieu du 7 juillet au 2 août 1980 dans les villes de Kikwit et de Mbandaka.

En collaboration avec la Fédération nationale des enseignants du Zaïre (FENEZA), les deux équipes d'enseignants suisses ont fait bénéficier 265 collègues africains de leur expérience. Il s'agissait essentiellement d'instituteurs (7 classes) mais également de directeurs, conseillers, inspecteurs (2 classes) ainsi que de formateurs (1 classe).

Les équipes

A Kikwit

Chef d'équipe: Berger Ulrich, Bienn.

Maître de stage: Bersier Loyse, Yverdon; Gruber Pierre, Colombier; Lustenberger Gret, Villars-sur-Glâne; Meyer-Sollberger Yvonne, Bâle; Vouilloz Claude, Le Châble (VS).

Intendante: Emoh Heidi, Bienn.

A Mbandaka

Chef d'équipe: Gianini Patrick, La Tour-de-Peilz.

Maîtres de stage: Froidevaux Yolande, Tavannes; Holenstein Heinz, Zurich; Junod Michel, Meyrin; Milhit-Luy Marie-Madeleine, Saxon; Schifferli Rolf, Kircenthurnen.

Intendante: Gianini Patricia, La Tour-de-Peilz.

Programme des cours

— Méthodologie du français, de la mathématique et de la connaissance de l'environnement;

— pédagogie pratique en prise directe sur les réalités de la vie africaine;

— pédagogie théorique;

— psychologie élémentaire;

— préparation de matériel didactique;

— culture générale;

— économie familiale;

— hygiène, nutrition rationnelle;

— ...

Pour les formateurs:

— travail de groupe, évaluation, centres d'intérêt, micro-enseignement, enquêtes...

D'une manière générale, le travail des trois équipes envoyées en Afrique cette année a été unanimement apprécié. Les stages répondent à un réel besoin et les participants souhaitent qu'ils se poursuivent. Pris en charge progressivement par les ensei-

gnants africains eux-mêmes, ils permettraient l'instauration d'une véritable formation continue qui n'en est pour l'instant qu'au stade de l'ébauche.

Hugues Plomb

Commission « Jeunesse et Economie »

La commission « Jeunesse et Economie » est presque essentiellement connue pour sa participation à l'organisation du Séminaire de Chexbres, dont on vient, ce printemps, de célébrer le vingtième anniversaire. Cependant, son activité est loin de se limiter à cela. Réunie six à sept fois par année, elle discute avec le chargé de mission pour la Suisse romande (Société « Jeunesse et Economie », 9, route des Jeunes, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00) de tous les documents diffusés aux abonnés (on le devient par simple demande à la société) ou aux lecteurs de l'« Educateur ». C'est donc la commission qui donne le feu vert, en quelque sorte, aux publications de « Jeunesse et Economie ». Ses suggestions sont toujours examinées attentivement et elles aboutissent souvent à la création d'un matériel plus adéquat, plus actuel. Cette année, par exemple, ont été diffusées, pour la première fois, des fiches économiques dites d'actualité. Autre nouveauté à retenir: l'envoi rapide, sur commande, de dossiers photocopiés contenant cinq à dix documents, les plus importants de tel ou tel thème économique. Il est nécessaire de signaler également la sortie récente d'un « Répertoire de publications économiques à disposition du corps enseignant » (films, diapo., prospectus, etc.), que l'on obtient pour le prix de Fr. 10.— et réuni dans un petit classeur: chaque école pourrait en acquérir un exemplaire, à son grand profit.

En principe, toutes les sociétés pédagogiques cantonales devraient être représentées à cette commission SPR, élargie

(puisque elle se compose également de membres étrangers à l'école). Pour des raisons obscures, les délégués SEJ et SPF brillent toujours par leur absence! Est-ce une négligence? Est-ce un refus de collaboration? On se garde de l'admettre.

La SPR délègue un des membres de la commission au Conseil de fondation (Kuratorium) de la Société suisse « Jeunesse et Economie ». Cette instance regroupe les délégués de toutes les associations ou organisations membres, sur le plan fédéral (patronat, syndicats, consommateurs, associations professionnelles diverses et enseignants). Lors de trois ou quatre réunions annuelles, elle discute de la politique générale de la société, et surtout, de finances.

Il est souhaitable que beaucoup d'enseignants romands, pour leur information personnelle d'abord, profitent des publications citées. Par cet effort de perfectionnement, ils seront plus aptes à aborder avec leurs élèves, même très jeunes, des problèmes que le monde actuel nous oblige à ne pas méconnaître, ni négliger.

La commission « Jeunesse et Economie » œuvre pour vous. C'est sa seule raison d'être. C'est par des demandes précises, des appels, des critiques, des voeux, émanant de vous tous, chers collègues, que la commission pourra améliorer encore les moyens d'information économique déjà mis à votre disposition. Ne nous a-t-on pas souvent, nous enseignants, accusés d'ignorer le monde des affaires? Prouvons le contraire, puisque nous en avons l'occasion.

André Fischer

Commission des écoles suisses de l'étranger

RAISON D'ÊTRE

Déjà en 1946, le Conseil fédéral avait proposé la création d'une commission fédérale appelée à exercer les fonctions d'organe consultatif du Département de l'intérieur pour les questions relatives à ces écoles. L'accroissement régulier de l'aide fédérale allait soulever de nombreux problèmes exigeant un examen approfondi par des personnalités bien informées de la

situation des écoles suisses à l'étranger et des problèmes scolaires en général. Il fallut cependant attendre la nouvelle loi du 4 octobre 1974 pour que cette commission soit mise sur pied. A cette époque la situation avait considérablement changé et le groupe de travail chargé d'élaborer le projet de loi (dont nous faisions déjà partie) estima que la constitution d'une telle commission devenait absolument nécessaire. Cet avis, partagé par les autorités fédérales, fut admis par le Parlement.

COMPOSITION

Elle comprend à peu près les mêmes milieux que ceux représentés dans le groupe de travail soit :

- trois délégués de la Confédération;
- un délégué de la Conférence des Départements cantonaux de l'instruction publique;
- deux délégués des écoles suisses de l'étranger (l'un représentant les comités d'écoles et l'autre le corps enseignant de ces écoles);
- trois délégués de la Conférence des associations suisses d'enseignants;
- un délégué du Secrétariat des Suisses de l'étranger;
- un délégué de la fondation Secours au Suisses.

TÂCHES ACTUELLES

La commission doit notamment se prononcer sur les demandes de reconnaissance, les budgets, avec pour corollaire la création de nouveaux postes d'enseignants, les comptes, les demandes importantes de subventions, en particulier pour l'acquisition de matériel didactique. Elle se tient, dans la mesure du possible, au courant du développement des écoles, les conseille dans les questions de pédagogie et de politique scolaire. Elle se tient également à la disposition des écoles pour préparer les nominations des directeurs et des enseignants.

UNE ANNÉE DE TRANSITION

La situation s'est malheureusement détériorée depuis les années euphoriques du début de la décennie 70. Les finances de la Confédération ne permettent plus guère de consacrer des sommes importantes à des travaux de recherches ou de prospection. En 1980, les travaux de la commission ou plutôt ceux de ses sous-commissions et groupes de travail ont été mis en veilleuse dans une certaine mesure, certains ont été ou se sont dissous (tri des candidats, architecture scolaire, préparation de l'information à obtenir des écoles). L'administration désire marquer un temps d'arrêt jusqu'à ce que les décisions quant au maintien ou à la suppression des subventions à certaines écoles soient tombées. Il s'en faudra sans doute encore de quelques mois, voire un ou deux ans.

LES ÉCOLES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Elles sont au nombre de dix-neuf, dont huit en Italie, les autres se trouvant à Accra, Bangkok, Barcelone, Bogota,

Lima, Madrid, Mexico, Rio, Santiago, Sao Paulo et Singapour. Cette dispersion est née de l'histoire et des traditions, certaines écoles étant plus que centenaires, d'autres de création toute récente.

Elles sont nées de façon pragmatique, sans plan d'ensemble et jusqu'il y a peu, sans participation de la Confédération. Elles sont l'œuvre de quelques individus courageux qui devant le retard des pays d'accueil dans le domaine de l'éducation, ont décidé de prendre le taureau par les cornes et d'ouvrir leurs propres écoles sur le modèle suisse. On désirait donner aux enfants suisses une formation non seulement conforme à l'esprit suisse, mais surtout qui leur facilite le retour au pays et leur permette sans trop de difficultés de poursuivre leurs études. Les écoles suisses de l'étranger ont donc un statut privé. Elles sont gérées par un comité dont les membres sont pris dans la colonie. Elles ont vécu très longtemps uniquement des contributions des résidents (cotisations, dons, écolages, etc.), ce n'est en effet qu'après 1947 que l'aide de la Confédération a reçu une base légale.

Ces derniers temps, tout cela a bien changé, les écoles dépendent pour l'essentiel de leur fonctionnement des subventions fédérales qui ont pris une ampleur considérable. Cette politique de générosité quasi incontrôlée, possible durant les années fastes, où la manne coulait à flots, devient difficile aujourd'hui.

La loi fédérale de 1974 prévoit des conditions assez draconiennes permettant l'octroi de subventions. Un bon nombre d'écoles ne les satisfont pas ou en partie seulement (elles doivent comprendre le jardin d'enfants et au moins neuf années d'école obligatoire à plein développement, ne pas avoir un nombre d'élèves suisses inférieur à 30%, etc.). Une mise en demeure a été adressée à chaque comité d'école qui ne satisfaisait pas aux conditions de reconnaissance. Un délai leur a été imposé pour qu'elles se mettent en règle. Malheureusement, il semble de plus en plus évident que pour certaines d'entre elles, la possibilité de se conformer aux directives fédérales n'existe pas (diminution du nombre des membres, de la colonie, impossibilité d'augmenter les contributions de ces membres, disparition de l'esprit de «pionnier», etc.). Qu'adviendra-t-il de ces écoles? Privées de la manne fédérale elles devront soit fermer, soit devenir de plus en plus des établissements pour une élite financière et sociale, comme l'est déjà en partie celle de Bogota. Le temps des illusions est passé. L'aide de la Confédération (plus de 14 millions en 1979) qui ne s'explique plus, dans bien des cas que par des raisons historiques, devra être justifiée plus raisonnablement si on ne veut pas courir le risque de voir les Chambres pratiquer des coupes sombres dans ce budget.

MUSIQUE D'AVENIR

Lors du Congrès des Suisses de l'étranger, cet été à Lugano, M. Frédéric Dubois, directeur de l'Office fédéral des affaires culturelles a clairement exprimé la volonté du Conseil fédéral de redéfinir le rôle de la Confédération à l'égard des jeunes Suisses dont la «présence à l'étranger est avant tout une conséquence de l'expansion commerciale» (je cite)... «La Confédération ne saurait intervenir à l'étranger dans des domaines qui, à l'intérieur, lui échappent complètement, du moins en ce qui concerne l'école primaire» (fin de citation).

La nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération pourra aussi influencer les méthodes de soutien aux Suisses de l'étranger. D'autre part, ceux-ci ne reçoivent pas tous, et de loin pas, des contributions fédérales, la plupart des colonies suisses ne bénéficiant pas d'écoles propres.

Nous allons donc au-devant d'une remise en question complète du problème. La commission sera étroitement associée à ce nouvel examen, nous a-t-il été déclaré. Les délégués du corps enseignant manifesteront toute la vigilance nécessaire pour que l'essentiel soit sauvagardé.

Jean John

Commission fédérale sur la jeunesse

Un sous-groupe de notre commission a entrepris au début de cette année une vaste enquête sur le thème de «La participation». Le sujet, directement issus de notre mandat, est vaste et difficile à traiter. D'abord qu'est-ce que la participation? Comment les jeunes participent-ils à la vie sociale, politique, économique de notre pays? Pourquoi participent-ils si peu? Quels moyens mettons-nous à leur disposition pour leur permettre de participer, les inciter à le faire? En ont-ils envie? La liste serait encore longue et les réponses sont à trouver dans tous les secteurs qui, de près ou de loin, touchent à la vie et à la formation des jeunes, leur environnement. Bien entendu l'enseignement est concerné et ne manquera pas de faire l'objet de recherches diverses.

Au point où en sont nos travaux il n'est pas encore possible de faire un bilan, le sujet est à peine entamé.

Mis à part des grands thèmes comme, par exemple, le projet de nouvelle constitution que nous avons traité l'an dernier, la commission donne ponctuellement son avis chaque fois que lui sont soumis des sujets ayant trait à la jeunesse.

Eveline Vautravers

D'autres rapports seront publiés dans l'*«Educateur»* N° 36/80.

Réflexions

Hier, les parents, les enfants, les enseignants et les autorités vivaient des relations claires. Chacun connaissait ses droits et ses devoirs... Préparés dans quelque école normale, l'enseignant accomplissait une tâche connue, bien délimitée, assortie de moyens éprouvés; sa démarche était assurée: rares étaient les questions gênantes qui pouvaient troubler son horizon scolaire.

Il traversa la guerre de 14-18 sans comprendre que cette première secousse lézardait les valeurs en cours, que, déjà, sa sérénité s'effritait. En apparence, le monde qu'il retrouvait, reprenait un visage connu.

Ce visage allait sombrer, ailleurs surtout, dans la crise de l'entre-deux-guerres. Pêle-mêle, l'effondrement social, la montée des fascismes, les découvertes scientifiques, l'apparition des media, mille événements, tantôt angoissants, tantôt exaltants, mettaient les gens devant des problèmes si nouveaux, si difficiles à cerner que l'angoisse s'insinuait. «Tout doit être remis en doute», proclamait Gide; Ramuz écrivait «Questions». L'école, elle aussi, était mise en question...

1939, la guerre modifiait le sens de l'effervescence, le sens de l'angoisse, aussi le sens de la marche.

L'école en Suisse assurait sa continuité: le maître, entre les périodes de service militaire, dirigeait sa classe, paraît au plus pressé, regardait ses enfants d'un regard interrogatif ne sachant quelle réponse leur était réservée.

1945. L'année du paradoxe, l'année du symbole! L'explosion de joie par le dépôt des armes, le grand deuil signé Hiroshima. Malgré l'essor économique qui va suivre, malgré le flot inlassable des progrès scientifiques et techniques, le monde occidental allait vivre désormais à l'ombre de cette joie, à l'ombre de ce deuil, de cette peur.

Les secousses bénéfiques comme les maléfiques sont suffisamment connues pour ne s'y point appesantir. Ce qu'il convient de souligner: pour la première fois dans l'histoire des hommes, ceux-ci vivaient consciemment le changement de leur société.

L'école ne pouvait échapper à ce gigantesque brassage. Pendant longtemps elle avait été «hors du monde»; elle pressentait qu'elle allait entrer dans l'action, qu'elle allait participer. D'instrument d'instruction, elle devenait milieu d'éducation, formatrice d'hommes. Pour elle, une ère nouvelle commençait.

Cette ère nouvelle, nous la vivons.

Ce qui la caractérise? D'abord la place de l'enfant dans la communauté, place grandissante, essentielle. Et, conséquence, l'école préoccupe tout un chacun.

Cette préoccupation accuse une telle ampleur que la place publique répercute à l'infini les hurlements des camelots: méthodes salvatrices, moyens hautement performants, etc. N'importe quel quidam comprend (enfin!) que l'école a besoin de lui, de ses idées, de ses lumières...

Aujourd'hui, les parents, les enfants, les autorités et les enseignants ont des relations confuses, anormalement émotionnelles.

Le perfectionnement illustre cette confusion. Répondant à un besoin de l'enseignant, il a pris des proportions très vite grandissantes, jusqu'à devenir institution au cours des années septante. Malgré de gros efforts de clarification, le perfectionnement se mit à recouvrir la formation continue, ou le recyclage, ou la culture générale, ou la recette pédagogique, ou... l'éducation permanente. Les cours fleurirent à

qui mieux mieux, tantôt obligatoires, tantôt facultatifs, tantôt sur le temps d'école, tantôt hors de ce temps. Leurs contenus évoquent la cour des miracles sans que le miracle y soit possible.

Au début de l'avènement du perfectionnement-institution, un espoir réel était né. Certains cours proposaient l'étude de questions fondamentales, d'autres apportaient des réponses possibles. Les programmes romands offraient une synthèse remarquable de ce que préfiguraient les recherches de notre temps. Le malheur voulut qu'on en décidât une application rapide sans la préparation indispensable des esprits. Alors les recyclages fondirent sur les enseignants avec une constance et une intensité dignes d'un sort meilleur. La confusion règne en souveraine.

Ne serait-il pas temps de souffler?

Ne serait-il pas venu ce moment bien faisant de la halte? Cette heure où l'on mesure le chemin parcouru, cette heure où l'on dessine la route de demain?

M. B.

TRIBUNE LIBRE

Quelques réflexions à propos de «La nouvelle méthodologie du français - Consultation du groupe 1980»

(L'«Educateur» N° 28 du 19.9.1980, pp. 876 à 880)

Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions que m'a suggérées la lecture de l'article pré-cité. Les résultats de la consultation du groupe 1980 font état d'un certain nombre de chiffres dont l'interprétation, me semble-t-il, est sujette à discussion. Or n'est-ce pas là justement que cette consultation pourrait trouver véritablement tout son intérêt?

A la question 2.1. «Appliquez-vous la nouvelle méthode?» 52 personnes consultées répondent: «totalement». Je n'irai pas jusqu'à prétendre que les réponses des autres n'ont plus, dès lors, à être prises en considération, mais le plus élémentaire souci de vérité exigerait qu'on les classe sous une rubrique séparée. Est-il possible en effet, après avoir admis que l'on n'appliquait que «partiellement» la méthode (50 réponses), de porter un jugement péremptoire sur les réactions des élèves ou sur les résultats obtenus?

Par ailleurs, il est significatif de souligner la constance de certains chiffres, dans la suite du questionnaire, à partir de ce chiffre de 52:

— à la question 2.6. «Estimez-vous qu'il faut maintenir (...) ce mode de faire?»,

52 répondent par l'affirmative! Est-ce le fait du hasard? Je l'ignore.

De même pour un certain nombre d'autres questions:

- question 3.1. «Pensez-vous que la nouvelle méthodologie soit mieux adaptée aux besoins de l'enfant que l'ancienne? oui: 53»;
- question 3.5. «En conséquence, l'enfant vous paraît-il plus fatigué (...), non: 48»;
- question 3.12. «Grâce à la bibliothèque, vos élèves vous paraissent-ils éprouver pour la lecture plus d'intérêt: 54»;
- question 3.6. Si l'on additionne le total de ceux qui estiment que «les enfants parlent avec plus d'aisance» (27) avec ceux qui ne donnent pas de réponse (30), on obtient le chiffre 57. Même constatation pour ceux qui estiment que «les enfants lisent avec plus d'aisance» (26) et ceux qui ne donnent pas de réponse (26); total: 52. Est-il correct de conclure que «si une partie des élèves ont tendance à mieux s'exprimer (27 oui contre 3 non) ils rencontrent peut-être plus de difficultés qu'autrefois en lecture (26 oui contre 28 non)»?

D'autres questions encore appelleraient des commentaires un peu moins tendancieux dans l'analyse des réponses. Par exemple :

- question 2.4. «A l'heure actuelle vos élèves sont-ils encore stimulés par ces activités» (cadres)? 80 personnes répondent: oui! Ne sommes-nous pas pourtant là au cœur du problème de la méthode? Et n'est-ce pas là justement une proposition fondamentale de «Maîtrise du français»?;
- question 2.9. Si 68 personnes estiment que l'on pourrait «obtenir de meilleurs résultats par l'emploi d'un manuel unique (manuel progressif à créer)», il faut bien admettre que la forme et le contenu de ce manuel ne sont guère définis. Il s'agit pourtant là aussi d'un problème de méthode et non pas seulement d'un détail;
- question 5.1. «Avez-vous reçu une formation d'animateur?» Je souhaiterais la compléter par «Que signifie pour vous le rôle de l'enseignant?» Ne jouons pas sur les mots tout de même!;
- question 5.4. «Cette méthode vous sécurise-t-elle?» Il serait étonnant que la majorité des enseignants y répondent par l'affirmative. En effet, après combien de temps de formation des maîtres et d'application de la méthode intervient ce questionnaire? Le contraire, dans les réponses, eût été anormal. A ce propos d'ailleurs, ni le questionnaire, ni le compte rendu ne mentionnent quand et après quel temps d'expérimentation a été effectué cette consultation. S'agit-il d'éléments aussi négligeables?

Sans aller au-delà et sans vouloir refaire en détail l'analyse du groupe 1980, je tenais malgré tout à vous faire part de ces quelques réflexions, à propos d'un questionnaire dont l'intérêt certes n'est pas à négliger, mais qui ne devrait pas fausser le débat en fournissant une interprétation abusive des réponses obtenues.

François Mathis

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

Vaud

Entretien du CC avec le chef du Département

Le 25 septembre 1980, M. R. Junod, chef du Département de l'instruction publique, accompagné de M. F. Bettex, secrétaire général, a reçu une délégation du Comité cantonal. A cette occasion, diverses questions ont été abordées.

Réforme de structure

Tous les enseignants seront convoqués en novembre à une séance organisée par le Département de l'instruction publique; elle se déroulera hors du temps d'école et sera facultative. Le CC vous encourage à vous y rendre, votre seule présence déjà témoignant de votre intérêt pour l'avenir de notre école. Vous y serez informés sur les intentions gouvernementales à la veille de la rédaction des propositions définitives de l'autorité exécutive au Grand Conseil.

Ainsi que l'avait souhaité le CC, ce sera aussi l'occasion pour vous tous de donner votre avis sur les nouvelles structures. L'«Educateur» N° 32 qui contient des renseignements à ce sujet vous aidera à préparer vos questions.

Résolution du Congrès sur les effectifs

Le Département ne pouvant pratiquement pas augmenter le nombre de postes pour des raisons budgétaires imposées par le Conseil d'Etat a envoyé la circulaire que vous savez. Son application n'a pas toujours été raisonnable de la part des communes. M. Junod est prêt à agir auprès des autorités locales s'il y a vraiment un problème. Là aussi, il a besoin de renseignements précis. Le CC compte sur vous, collègues, pour lui indiquer les classes dont les effectifs sont notoirement trop lourds.

Maîtresses enfantines

Les maîtresses enfantines placées par le service primaire en 1^{re} et 2^e années sont désavantagées puisqu'elles ne peuvent pas postuler une classe primaire et semblent avoir moins de chances que leurs collègues d'être nommées à la tête d'une enfantine. Le Comité cantonal, d'entente avec l'AMESEV leur association, a demandé que ces collègues puissent être nommées à ce niveau sans attendre que la nouvelle formation soit passée dans les faits. M. Junod est entré en matière et a assuré que l'examen des modalités d'application va être entrepris sans délai.

Moyens des enseignements renouvelés

A la dernière rentrée, à nouveau, les enseignants n'avaient pas reçu tout le matériel nécessaire: jeux et livres de lecture ou de mathématique en particulier manquaient. M. Junod, tout en estimant que ces questions ne sont pas de son niveau, est prêt à intervenir en cas de défaillance. Il demande à la SPV de préparer et lui transmettre des exemples précis. A vous donc, collègues, de faire parvenir des dossiers au CC sur tout ce qui n'était pas disponible les premiers jours de l'année scolaire... et aurait dû l'être.

E.N. 81

Toutes les commissions de branches ayant terminé leurs travaux, elles seront supprimées, des groupes internes aux E.N. rédigeront les programmes de branche. Afin de permettre aux divers milieux concernés de savoir ce qu'il advient de cette nouvelle école normale et de pouvoir s'exprimer à son sujet, un Conseil de direction s'occupant aussi du Centre des formations complémentaires va être créé. La Société pédagogique vaudoise sera invitée à y proposer des membres.

Monique Schafroth

Lettre ouverte à F. Bosset

Ou vous ne savez pas ce qu'est une association professionnelle, un syndicat, ou ce qui est plus grave, vous luttez contre l'association dont vous faites partie. Votre prise de position dans «24 Heures» concernant la semaine de cinq jours à l'école est un exemple. Votre affirmation tendant à prouver l'inexistence d'une consultation auprès des membres de la SPV à ce sujet est de mauvaise foi et ne vise qu'à semer le doute auprès du peuple vaudois en voulant démontrer que le comité de la SPV ne représente pas l'opinion de la société. Sachez seulement que depuis bientôt douze ans, les congrès de notre société ont toujours clairement opté pour l'introduction de la semaine de cinq jours à l'école ; sachez que l'AD SPV a, sans opposition, mandaté

Le CC consulte...

Diverses procédures concernant l'admission des enfants à l'école secondaire existent en Romandie.

S'inspirant de l'une d'elles, avec un brin d'imagination en plus, que diriez-vous de la solution suivante:

« Les titulaires de 4^e primaire désigneraient le ou les élèves dont le succès en 5^e secondaire paraît assuré. Ces élèves-là seraient dispensés de l'examen-concours. Tous les autres élèves auraient bien entendu, comme jusqu'ici, la possibilité de se présenter à l'examen-concours » ?

Prière d'expédier votre réponse
(accompagnée ou non de remarques)
d'ici au 13 décembre 1980.

Il nous serait utile aussi de savoir dans quelle année vous enseignez actuellement.

Talon à envoyer à
Secrétariat général SPV
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Ma réponse quant à l'admission au secondaire telle qu'imaginée ci-dessus :

L'enseigne actuellement en ^{me} primaire

Période

Jadis, **leçon** et **heure** étaient en fait synonymes et s'employaient indifféremment; la première était sensée durer une heure et nul ne songeait à chipoter sur les minutes... En campagne comme en ville, au hasard de sa place dans la journée scolaire, l'heure comptait 60 minutes, 50, 45... voire 40 sans que nul ne s'en offusque vraiment.

Peu à peu, un souci d'équilibre, ou plus simplement d'uniformité, a fait souhaiter des leçons de même durée. Comme en hockey, on en est venu à parler **temps effectif** et à répartir l'enseignement en tiers temps, pardon en moments rigoureusement égaux. Solution transitoire, peut-on supposer, puisqu'elle ne prend encore compte ni la mise en train en début de matinée, ni la saine excitation qui suit la récréation, ni la fatigue lorsque midi approche... A titre d'exemple, voici l'horaire actuel de certaines classes primaires lausannoises :

8 h.	-	8 h. 50
8 h. 50	-	9 h. 40
10 h.	-	10 h. 50
10 h. 50	-	11 h. 40
14 h.	-	14 h. 55
15 h. 05	-	16 h.

GRAND CONSEIL

Session ordinaire d'automne

Peu de sujets intéressants les fonctionnaires en général ou les enseignants primaires et spécialisés plus particulièrement à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre parlement cantonal. Citons cependant, parmi les objets restant des précédentes sessions :

- le développement de la motion Olivier Rapaz et consorts concernant l'aménagement de la semaine scolaire;
 - le développement de la motion Fernand Petit concernant la classification, les conditions d'accès et les définitions des fonctions publiques cantonales.

Et parmi les objets nouveaux :

- la motion Louis-Marius Rochat concernant l'effectif des fonctionnaires cantonaux.

Vraiment, une session peu «scolaire»!

P. Nicod, secrétaire général SPV

(SUITE PAGE 1061)

Conformément à la décision du Congrès (mesure transitoire), le Comité cantonal invite ceux et celles qui s'intéressent à la place de

COLLABORATEUR DU COMITÉ CANTONAL DURANT LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1981

à prendre tous renseignements à ce sujet auprès du secrétaire général et à faire leurs offres de service par lettre adressée au président de la Société pédagogique vaudoise.

Prendre rendez-vous avec le secrétaire général en lui téléphonant à son bureau (021/27 65 59) ou mieux, chez lui le matin vers 7 h. (021/32 18 48).

Adresse du président SPV: M. Michel Gaudard, Allinges 2, 1006 Lausanne.

LA SUISSE SUR LE CHEMIN DU TERTIAIRE

Sixième concours «Jeunesse et Economie» «La jeunesse et l'économie suisse 1980/81»

Le thème du concours «vers une société prestataire de services» constitue une suite aux deux éditions précédentes traitant chacune de l'homme dans un environnement socio-économique en pleine mutation: l'homme et la machine, l'homme et son environnement naturel et aujourd'hui l'homme dans une société utilisant plus de 50% de ses forces actives dans la prestation de services. Il s'agit de problèmes vitaux qui concernent tout particulièrement les jeunes et leur avenir. Aussi proposons-nous à tous les jeunes de Suisse romande âgés de 10 à 18 ans de réaliser un travail original en rapport avec ce thème.

Il y a plusieurs manières de participer à ce concours: individuellement, en groupes, voire par classes. Chacun pourra trouver la formule qui lui conviendra, soit dans le cadre de l'école ou de l'apprentissage, soit de sa propre initiative durant ses temps de libres. Excellente occasion de développer sa créativité et son esprit d'observation.

Plus de 10 000 francs, offerts par des institutions privées et publiques, permettront de récompenser les meilleures recherches.

Un concours enrichissant

Il est certes stimulant de tenter de gagner un prix! Mais quelle émulation aussi de réaliser sa propre enquête, de faire des découvertes sur un sujet que l'on a choisi, d'en inventer la présentation, de lui donner sa marque créative! Vaincre la timidité et frapper à des portes inconnues fait également partie du jeu et ne pourra qu'enrichir votre personnalité. Enfin, il conviendra de soigner la présentation de son travail, de manière à convaincre un jury critique.

Quelques propositions

L'activité économique dans le monde occidental a connu, durant les deux derniers siècles, des mutations profondes. La révolution industrielle, débutant à la fin du siècle passé en Angleterre et aux Etats-Unis, a progressivement gagné tous les secteurs de production, ouvrant ainsi la porte à un processus de rationalisation qui va en s'accélérant avec l'avènement de l'électronique, des ordinateurs et commandes à distance. Cette seconde «révolution» caractérisée par les possibilités inouïes offertes par les récentes découvertes dans le domaine des communications, n'est encore qu'à ses débuts. Mais aujourd'hui déjà, plus de 50% de la population active en Suisse travaille dans le secteur du commerce et des services.

Que font-ils, ces «cols blancs» derrière leurs machines à calculer, derrière leur comptoir, leur guichet, sans relation directe avec une marchandise tangible? Leurs activités, à mille distances de la production réelle, sont-elles aussi utiles que celles de l'agriculture et de l'industrie par exemple? Notre appareil administratif constitue-t-il

une cellule improductive dont les effectifs auraient été gonflés? Et que dire des salaires? Les bureaucrates seraient-ils mieux payés que les ouvriers? Quels sont les effets sur la santé d'une activité vous obligeant à rester assis 8 heures par jour? Ces quelques questions incitent à la réflexion et peuvent être traitées indépendamment du sujet concret. En ce qui concerne le thème central du concours, il ne peut guère être abordé en 10 à 50 pages par un seul participant. Nous proposons donc des chapitres, à choix. Voici quelques suggestions. Libre à vous d'avoir d'autres idées:

- **L'école en tant qu'entreprise publique prestataire de services.** Son appareil de gestion, les tâches des différents collaborateurs, ses coûts.
- **L'épicerie, le grand magasin, le centre commercial:** ces différentes formes de négocios sont-elles complémentaires et quelles sont les fonctions, avantages et inconvénients de chacune d'elles?
- **A la découverte d'une banque,** de ses services, de ses clients, de son appareil administratif. Quel est le cheminement de l'argent, à partir d'un dépôt sur un carnet d'épargne jusqu'à son retrait une année plus tard?
- **L'apport économique d'une compagnie d'assurance:** que fait-elle pour les citoyens, pour les industries, les commerces? Comment finance-t-elle ses prestations? La Suisse, un peuple de surassurés?
- **Coiffeur, vendeuse, secrétaire, mécanicien sur automobile:** des métiers du secteur tertiaire.
- **Evolution de l'offre et de la demande dans une pharmacie,** de quels facteurs dépendent-elles?

- **Les installations techniques d'une entreprise de service.**
- **Conseiller aux questions énergétiques** — une nouvelle profession du secteur tertiaire.
- **Les agences de publicité,** leur fonction d'intermédiaire entre le producteur et l'utilisateur est-elle bénéfique, indispensable?
- **L'hôtellerie, la restauration:** un secteur économique vital pour de nombreuses régions suisses.
- **Inflation et secteur tertiaire:** les entreprises de service influencent-elles de manière déterminante le coût de la vie?
- **L'offre de la commune X en matière d'infrastructure (routes, écoles, hôpitaux, canalisations, etc.).**
- **Portrait d'une entreprise de service.**

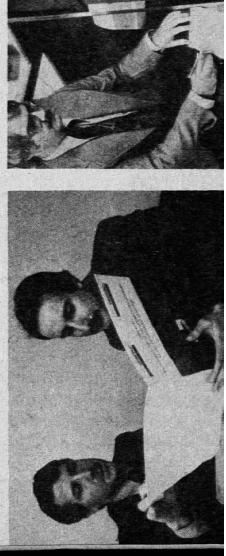
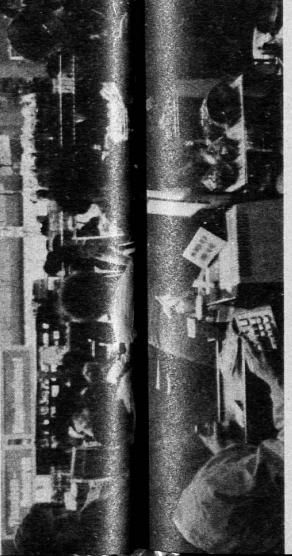
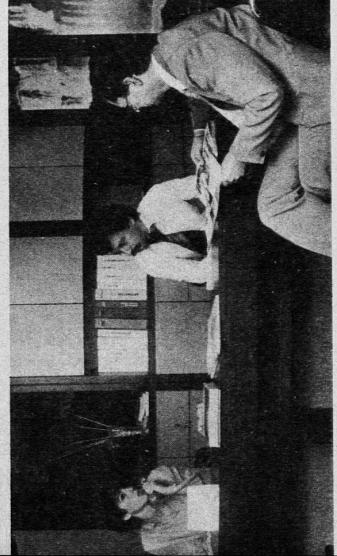
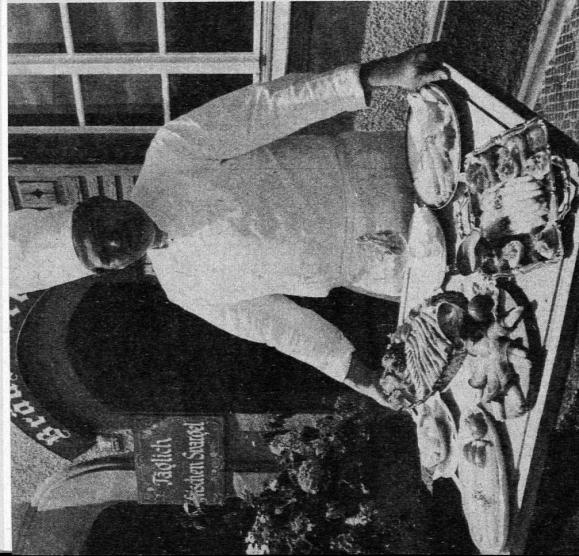
DES TRAVAUX ORIGINAUX

Les thèmes mentionnés ne sont que quelques premières suggestions. Vous pouvez trouver d'autres sujets en discutant avec vos parents ou vos maîtres. Le critère principal du jury sera la manière dont vous les aurez traités. Et l'originalité dont vous aurez fait preuve! Les plus jeunes auront intérêt à choisir un thème proche de leur cadre de vie, le portrait d'une profession ou d'une petite entreprise du secteur tertiaire par exemple. Attention: en travaillant uniquement d'après des rapports écrits et des articles de journaux on court le risque de copier servilement. Ce n'est pas ce que nous attendons.

Le secrétariat de «Jeunesse et Economie» est prêt à vous guider, tout en vous désignant des spécialistes à qui vous adresser ou en vous indiquant des documents intéressants.

VERS UNE SOCIÉTÉ PRESTATAIRE DE SERVICES

Concours Jeunesse et Economie La jeunesse et l'économie suisse 1980-1981



- Plus de 50 % de la population active suisse travaille dans le secteur du commerce et des services.
- Que font-ils, ces «cols blancs» derrière leurs machines à calculer, derrière leur comptoir ou guichet?
- Leurs activités sont-elles aussi utiles que celles de l'agriculture et de l'industrie?

- L'école, l'administration communale;
- les hôpitaux et services sociaux;
- les banques, assurances, transitoires;
- l'épicerie, le grand magasin, le centre commercial;
- le coiffeur, le facteur, le mécanicien sur automobile;

quels sont leurs fonctions et perspectives au sein de l'économie suisse, leur équipement et leur personnel?

Les meilleurs travaux seront primés. Des associations professionnelles, des entreprises et des institutions publiques suisses ont offert des prix pour plus de 10 000 francs à ce jour.

Au XX^e siècle les jeunes sont en mesure de répondre de manière personnelle et critique à toutes ces questions et même à d'autres. Ils le feront en participant à notre concours, ouvert aux élèves jusqu'au 9^e degré inclus, dans les catégories A (travaux individuels) et B (travaux de groupes ou de classes) ainsi qu'aux apprenants et aux élèves des écoles secondaires et supérieures dans les catégories C (individuels) et D (travaux de groupes). La forme du travail est libre, compositions, études, reportages illustrés ou non, reportages sur cassettes ou sur bandes magnétiques, diapositives, présentations audio-visuelles ou petits films.

Si vous souhaitez participer à ce concours, retournez le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:

Société JEUNESSE ET ÉCONOMIE
Case postale 179
1211 Genève 26

Je désire participer au concours «Jeunesse et économie suisse 1980-1981» et recevoir à mon domicile la liste des prix, ainsi que la documentation gratuite sur le thème de l'économie suisse.

Thème du travail: _____

Catégorie: _____

Nom/Prénom *: _____

Date de naissance: _____

Ecole ou lieu d'étude: _____

Rue: _____

N°: _____

N° postal/lieu: _____

Tél.: _____

Veuillez m'envoyer _____ exemplaire(s) du concours.

N.B. Si vous désirez émettre des remarques ou des questions, veuillez les formuler sur une feuille à part.

* Pour les groupes, prière d'expédier séparément la liste d'adresses des participants, avec nom, prénom, date de naissance et adresse complète.

tage sur bande magnétique, émission radiophonique simulée, diapositives commentées ou tournage d'un film. Néanmoins le **moyen** ne jouera aucun rôle pour l'évaluation de votre travail. Seule sa qualité sera prise en considération.

Les critères du jury

1. Choix de faits et données intéressants.
2. Originalité et clarté de la démonstration.
3. Style rédactionnel.
4. Illustrations et présentation artistique (pour les travaux non illustrés, le critère N° 2 comptera double).
5. Recherches intellectuelles: interprétation personnelle, analyse, esprit de synthèse des faits exposés.

Quatre catégories

- Pour des jeunes jusqu'au 9^e degré scolaire.
Catégorie A: travaux individuels.
Catégorie B: travaux de groupes (ou de classes).
- Pour des jeunes au-delà du 9^e degré scolaire jusqu'à la fin de l'apprentissage ou de l'enseignement secondaire/supérieur.
Catégorie C: travaux individuels.
Catégorie D: travaux de groupes.

Délai d'inscription: 31 mars 1981.

Remise des travaux: 31 mai 1981.

Composition du jury

Le jury sera formé d'enseignants et de représentants de divers milieux économiques (entreprises, associations professionnelles, organisations syndicales, associations de consommateurs). Chaque travail sera évalué au moins par deux personnes.

Formalités

Sur votre travail, n'indiquez pas votre vrai nom mais seulement un pseudonyme. Vous communiquerez vos nom, adresse et pseudonyme correspondant sur une feuille séparée adressée au secrétariat de «Jeunesse et Economie», qui les tiendra secrets vis-à-vis du jury jusqu'au moment du verdict.

Cérémonie de clôture et distribution des prix

Les prix seront probablement distribués en automne 1981 au cours d'une cérémonie à laquelle une centaine de lauréats seront conviés.

La Société pédagogique vaudoise, quant à elle, voit surtout dans la période une unité de mesure indispensable au moment de répartir les heures de cours entre les disciplines et d'établir l'horaire hebdomadaire. Ensuite, grâce à un nombre réduit de maîtres et au groupage de périodes, l'enseignant doit pouvoir utiliser avec toute la souplesse requise le cadre précité. Ce qui ne signifie pas qu'aucune question ne se pose à l'application, la principale étant souvent l'adaptation du maître à une durée modifiée. Une période de 45 minutes (40 minutes + pause de 5 minutes pouvant être groupée avec d'autres évidemment) ouvre des perspectives intéressantes. Voici, à titre d'exemple, la répartition du temps proposée par le Comité cantonal de la SPV au Département, la journée pouvant bien entendu commencer plus tard ou se terminer plus tôt:

8 h. - 8 h. 40
8 h. 40 - 9 h. 20
9 h. 20 - 10 h.
10 h. 20 - 11 h.
11 h. 05 - 11 h. 45
14 h. - 14 h. 40
14 h. 40 - 15 h. 20
15 h. 35 - 16 h. 15

Cette relativité de la longueur de la leçon telle que la connaît l'horaire, **la diversité que connaît l'Europe** à son sujet l'illustre éloquemment:

Belgique, Luxembourg:	50 à 60 minutes
France:	55 minutes
Autriche:	50 minutes
Pays-Bas:	45 à 50 minutes
Allemagne, Danemark:	35 à 45 minutes
Suède:	40 minutes
Irlande:	35 à 40 minutes

Bref, une variété aussi grande que celle qui était apparue, voici plus d'une décennie, au moment de fixer le début de l'année scolaire.

A-t-on assez plaisanté les **récréations** de l'enseignant... Maintenant pourtant, à force de raisonner en temps effectif, on en vient à déterminer l'horaire hebdomadaire scolaire sans y faire figurer les pauses que connaissent pourtant aussi bien les fonctionnaires que le secteur privé. Comme l'exprimait par analogie un pince-sans-rire, c'est en quelque sorte l'horaire de travail d'un conducteur de trolleybus pour lequel on se refuserait à prendre en compte les arrêts...

Nicod Paul



Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues ! — sont à adres-ser directement au secrétaire général.

CC.

a) La SPV: avenir?

Voici le dernier de ces articles qui ont voulu présenter la Société pédagogique vaudoise, son fonctionnement et quelques-uns de ses problèmes. C'est le moment de risquer un œil sur *l'avenir*. Des articles des statuts adoptés en 1972 fixent avec précision la procédure des révisions partielles ou générales, garantissant ainsi une évolution refléchie et une adaptation continue aux besoins nouveaux et à une mentalité autre. Il est cependant des mutations plus fondamentales qui peuvent être imposées par les circonstances. Nous n'en citerons qu'une dont le Comité cantonal s'est déjà entretenu.

Parmi *les modifications de structures* qu'engendrera la réforme scolaire vaudoise, l'une des plus probable semble devoir être le remplacement du cloisonnement vertical en enseignements primaire et secondaire par une division horizontale en fonction de l'âge des élèves: les premières années de la scolarité obligatoire relèveront d'un service, le cycle d'observation-orientation (?) et les années terminales d'un autre. Dans une telle conjoncture, quelle sera la place de la SPV? Regroupera-t-elle les seuls enseignants des premières années? S'y ajoutera-t-il ceux du cycle d'observation-orientation ou des divisions pratiques et moyennes ou tous les maîtres non licenciés? N'y aura-t-il plus qu'une seule association ou une fédération? Autant de possibilités - et la liste n'est pas exhaustive! — autant d'organisations différentes. Une réflexion de longue haleine, des options difficiles, une nouvelle définition de la SPV peut-être seront nécessaires afin que la solution retenue ne soit pas seulement la meilleure mais... la bonne!

b) Question pédagogique: DEUX DANGERS

Au terme de ces articles, nous ne ferons qu'évoquer deux dangers qui menacent l'école vaudoise et exigent et exigeront de la part des comités cantonaux successifs une vigilance constante.

Et d'abord, la tendance à la charger de tâches extrascolaires qui ne relèvent pas explicitement d'elle. Un député s'inquiète-t-il de la santé des enfants, une association

se préoccupe-t-elle d'un aspect de l'environnement, un organisme officiel veut-il mettre en garde contre de mauvaises habitudes alimentaires? Aucun problème; la question est vite résolue: l'école s'en occupera. Elle y consacrera des moments éducatifs dans le cadre des programmes existants qu'il n'est ainsi pas besoin d'alléger... Education cinématographique, oiseaux migrateurs, rage, fleurs devenues rares, initiation sexuelle, secourisme, alcoolisme, économie, diététique, circulation, drogue, écologie, hygiène dentaire... la liste s'allonge régulièrement. Que maîtres et maîtresses s'en soucient et profitent de chaque circonstance favorable pour y sensibiliser leurs élèves, c'est normal et s'est toujours fait. Que la famille, des organismes privés ou officiels, la Société en un mot, se déchargeant de ce soin avec la meilleure conscience sur l'école, par contre ne l'est pas.

L'enseignant vaudois a toujours joui d'une certaine «liberté pédagogique» dans l'exécution des objectifs fixés par le plan d'études. C'est ce qui a permis dans les faits, en dépit d'une doctrine officielle restée longtemps très traditionnelle, une certaine évolution, des réussites personnelles remarquables, le développement de l'école dite «active» ou des techniques et de l'esprit Freinet par exemple. Aujourd'hui, le grand renouveau des programmes, des méthodes et des moyens est imposé, ce qui est déjà discutable même si l'on est partisan des innovations, et risque d'aboutir demain, si l'on n'y veille, à une pédagogie d'état limitative d'une liberté gage de succès. N'est-ce pas en définitive la symbiose d'une personnalité et de méthodes choisies avec éclectisme qui permet à un enseignant de donner la pleine mesure de ses possibilités et de garder son enthousiasme... jusqu'à la retraite? Sauvegarder cette autonomie ne peut être le fait que d'une organisation dont la sympathie pour la pédagogie et son progrès sont connus, sans pour autant qu'elle milite en faveur d'une tendance ou d'une doctrine particulière.

c) Position syndicale: UN MOMENT DE MUE

Toutes les professions, à toutes les époques, connaissent des problèmes; présente-

ment, on assiste cependant à une accélération de l'évolution qui se manifeste entre autres par l'accumulation des questions à résoudre. Lieux communs ! Certes, néanmoins particulièrement de circonstances si l'on pense à l'école vaudoise. Les quelques années que nous vivons seront certainement marquées dans l'enseignement primaire par plus de changements que plusieurs décennies n'en connurent. Au fil des articles, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence quelques-unes des questions qui se posent et dont la solution ne saurait encore attendre longtemps, qu'il s'agisse d'objets pédagogiques ou syndicaux. *Les décisions qui seront prises, qu'elles soient novatrices ou conservatrices, marqueront de façon durable, marquent déjà parfois, la vie professionnelle des enseignants. Ceux-ci doivent participer à cette mutation de leur métier, exprimer leurs désirs, manifester leur volonté. Une organisation bien structurée, ouverte à toutes les tendances, largement représentative de l'ensemble sera un porte-parole écouté. Seule la Société pédagogique vaudoise remplit présentement ces conditions en terre vaudoise. Adhérez-y donc, si ce n'est déjà fait !*

d) Un service : LE SERVICE ESSENTIEL

La Société pédagogique de la Suisse romande, comme la SPV, comme les syndicats d'enseignants de France et d'ailleurs, développe des *activités parasyndicales*. Tous font profiter leurs membres de quelques avantages, économiques le plus souvent, que permet d'offrir un nombre élevé d'adhérents. Ainsi sont aussi illustrés la solidarité et le sens du service qui caractérisent les associations professionnelles.

Au moment de présenter brièvement *quelques services de la SPR* — un fonds de prévoyance qui peut cumuler ses effets avec celui de la SPV ; un service de placements et d'échanges de jeunes en Suisse et à l'étranger ; une commission de lecture qui choisit des livres destinés aux enfants et aux adolescents — une crainte affleure. Les gains énumérés dans cette rubrique donnent la faculté, à celui qui voudrait profiter de tous, de récupérer très largement sa cotisation. Telles les frondaisons qui cachent la demeure, ne risquent-ils pas de masquer quelque peu le principal, l'objectif premier et essentiel de la Société pédagogique vaudoise ? **ETRE LE MOYEN POUR LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES DE DÉFENDRE LEURS DROITS ET LEURS INTÉRÊTS PÉDAGOGIQUES ET SYNDICAUX ET DE PARTICIPER A L'ÉLABORATION DE LEUR AVENIR PROFESSIONNEL.**

Nicod Paul

(Fin)

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAÎTRES DE CLASSES À OPTIONS

AVMCO

En cette fin d'année et en l'absence de réunion générale, la prochaine étant prévue pour avril 1981, nous tenons à vous apporter quelques renseignements sur la marche de l'association.

- a) La réunion générale du 16 avril 1980 a permis à l'AVMCO de se doter de nouveaux statuts. Chacun, membre et non-membre, les ayant reçus pour consultation et aucune modification n'y ayant été apportée, votre exemplaire est considéré comme définitif. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'un des membres du comité. Lors de cette assemblée générale, la ligne de conduite prévue, en matière de formation, a été présentée aux membres. Aucune objection n'a été formulée car rejoignant souvent les idées directrices du projet de 1977.
- b) A ce jour, votre comité s'est réuni à sept reprises, dont deux fois avec le groupe des animateurs de français 7-8-9 opt. Mis à part les problèmes spécifiques à ces échanges, il a été question plus particulièrement :
 - des problèmes ayant trait à la réforme et plus spécialement de la définition des élèves qui nous seraient attribués soit, à ce jour, un 40% qu'il serait souhaitable d'homogénéiser en deux niveaux, et une intégration **uniquement périodique** d'élèves de classes «D»;
 - des problèmes ayant trait à la formation, celle-ci devant suivre celle dite de base de l'école normale et en parallèle, **sans notion ou possibilité de hiérarchisation**, avec les formations de maître de classe supérieure ou de maître secondaire : donc un même temps et une difficulté équivalente des formations;
 - de la nécessité de garder une grande liberté dans l'organisation de nos classes et l'application des propositions de programme, le caractère régional des «terminales» devant être sauvégarde même au détriment de réelles possibilités de contrôle;
 - du **brevet** de maître de classes à options remis pour la première fois le mardi 24 juin. Lors d'une entrevue avec M. Bettex, il ressort de la discussion qu'il va de soi que les «certifiés» de la première heure sont considérés à égalité avec les brevetés, pour le présent et **pour le futur**.
 - de la passation des pouvoirs entre

M. Rochat et M. Guignard, nouveau directeur du Centre pour la formation complémentaire des maîtres, à qui nous avons affaire pour tous les problèmes de formation.

- c) Le français **nouvelle formule** a retenu notre attention pour d'évidentes preuves de mauvaise volonté départementale. A ce jour, il ne nous a pas été possible de déterminer à quel niveau il était possible de se faire entendre, si ce n'est pour se faire répondre que cela ne le concerne pas ! Toujours est-il qu'actuellement, et après usage direct ou indirect (par la SPV) de **tous** les niveaux, nous retrouvons toujours sans notes méthodologiques pour l'enseignement du français, deux mois après son introduction. **Combien de temps enseignants et élèves devront-ils encore subir les contre-coups d'un amour-propre froissé par un défaut de procédure ?**
- d) Les mathématiques sont actuellement mises à l'index et verront une refonte de leur programme et d'utilisation des manuels.
- e) La proposition de plan d'étude et de programme **généreusement** distribuée à tous les enseignants options comporte des erreurs qu'il ne faut pas suivre. Espérons que la prochaine fois que le DIP désire suivre un souhait de la base aussi massivement, il le fasse **après** consultation des intéressés et en tenant compte de documents **non périmés**. Gardez donc ce document comme **archive** et utilisez-le avec précautions.

Meilleures salutations et à bientôt.

Alain Künzi, président AVMCO

QUELQUES RAPPELS

Si vous désirez être entendus, Si vous croyez à votre travail... aidez ceux qui sont (parfois) entendus en adhérant à notre association et en participant à ses réunions.

Pour le faire, prenez contact avec :

Alain Künzi, président, Abbaye 23, **1350 Orbe**, tél. (024) 41 24 04; Sylviane Piguet Grand-Rue 54, **1347 Le Sentier**, tél. (021) 85 57 23; Serge Carrard, Les Sagnes, **1348 Le Brassus**, tél. (021) 85 61 86; Roland Gfeller, Pré-du-Dimanche 12, **1304 Cossigny**, tél. (021) 87 23 25; Jean-Jacques Sahli **1148 L'Isle**, tél. (021) 87 53 54.

AVEPS

Programme hiver 1980-1981

Cours	Lieux	Dates	Organisateur-animateur
N° 63 Ski alpin	Les Crosets	26-31.12.80	ASEP/CT
N° 66 Ski de fond	Les Breuleux	26-31.12.80	Bulletin d'inscription:
N° 67 Ski artistique	Leysin	26-31.12.80	P.A. Mérinat
N° 70 Polysportif (ski-volley-patin)	Leysin	26-31.12.80	86, Général-Guisan 1180 Rolle
Ski alpin Cours N° 715c	Grimenz		Luc Diserens
	5-6-7 janvier 1981		Chemin Carvahlo 10
	entrée le 4 au soir		1009 Pully
Ski de fond Cours N° 716c	Le Brassus		P.A. Bichsel
	16-17-18 février 1981		1041 Bretigny/Morrens
Ski de fond Course scolaire	St-Croix-Les Rasses		Michel Egger
	14 février 1981		Dalcroze 15
			1450 St-Croix
Ski alpin-Fond Coupe AVEPS	Les Rasses		P.A. Simon
	date à fixer		Bd d'Arcangier 1
			1814 La Tour-de-Peilz
Hockey sur glace Tournoi AVEPS	Villars/Ollon		François Montangero
	25 mars 1981		Mésanges 3
			1860 Aigle
Ski station	Zermatt		M. Bersier-PA Favez
	6-11 avril 1981		1604 Puidoux
Ski station	St-Moritz		Pierre Rheiner
	5-11 avril 1981		Côtes de Bochat 24
			1093 La Conversion
Ski excursions	Alpes bernoises		Olivier Correvon
	6-11 avril 1981		Sentier des Invuardes 17
			1530 Payerne
Ski hélicoptère	Oberland bernois		Luc Diserens
	mai 1981, 2 samedis		Chemin Carvahlo 10
			1009 Pully

Une annonce détaillée pour chaque cours paraîtra dans l'«Educateur» et dans «CONTACT-AVEPS». Renseignements et inscriptions auprès des organisateurs. Le responsable technique hiver de l'AVEPS: P.A. Mérinat, 86, Général-Guisan, 1180 Rolle.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

SVTM

Nous sommes 450 membres actifs.

Nous sommes aussi membres de la SPV (ou parfois de la SVMS).

Nous organisons des cours de travaux manuels.

Nous proposons des cours au CPV.

Nous essayons de mettre sur pied des cours concernant de nouvelles matières ou de nouveaux moyens d'enseignement.

Nous tentons des cours «à la carte».

Nous prenons à notre compte certains cours que le CPV ne peut pas faire entrer dans sa conception actuelle.

Nous entretenons des contacts avec nos sociétés «sœurs» de Romandie, et...

Nous participons aux séances de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Nous avons un dépôt de marchandises.

Nous vendons à des prix plus que compétitifs les produits indiqués sur la liste ci-contre.

Dans le «remue-ménage» de l'école actuelle, nous avons la chance de pouvoir défendre des objectifs solides.

Nous transmettons l'emploi correct des outils de tous les jours, et nous utilisons rationnellement la matière afin de lutter activement contre le gaspillage et la pollution.

Pour la sauvegarde des travaux manuels dans l'enseignement d'aujourd'hui et de demain, notre société mérite l'appui de tous les enseignants soucieux d'équilibrer, d'harmoniser «LE DIRE ET LE FAIRE».

Nous joignons un bulletin d'adhésion à la SVTM à ce rapport d'activité.

Pour la modique somme de Fr. 5.— par année, vous recevrez nos circulaires, notre liste de matériel, nos propositions de cours et vous bénéficierez de nos rabais.

Merci pour votre inscription et Bons vœux pour l'année scolaire 1980-1981

Au nom de la Société vaudoise de travail manuel

Le président: **Alfred Porret**
Le secrétaire: **Eric Wagnières**
Rue du Midi 15
1400 YVERDON
1066 ÉPALINGES

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

DEMANDE D'ADMISSION

Nom et prénom: _____

N° postal et adresse: _____

Brevets: **Enfantine** _____
Primaire _____
Prim. sup. _____
Développement _____
Options _____
Travaux man. _____

Autre profession: _____

Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Cette demande d'admission est à adresser au président: M. Alfred Porret, rue du Midi 15, 1400 YVERDON.

LISTE DE MATÉRIEL 1980

Dépositaire: Roger Deriaz, maître TM, Crêtaux-Moines 16, 1422 Grandson.

Conditions de vente: envois franco dès Fr. 20.—, sauf pour articles marqués **; pour ces articles, port en plus. **Paiements nets, sans aucune déduction, à 30 jours**, au compte de chèques 10 - 22018.

Pas d'envois pendant les vacances scolaires.

Papier pour dessin et peinture, 50 x 70 cm, fort, blanc, 100 fl. Fr. 13.60**.

Couleurs en poudre, inoffensives, prêtes à l'emploi, avec colle et plastifiant; bleu clair, outremer, mauve, rouge, brun, noir, vert clair, orange, blanc, jaune; sachet de 100 g Fr. 1.50.

Matériel pour machine à polycopier à alcool:

Stencils A4; violet, noir, bleu, 10 fl. Fr. 2.70; 100 fl. Fr. 26.—.

Stencils A4; rouge, vert, 10 fl. Fr. 3.60; 100 fl. Fr. 35.—.

Carbones forts A4; violet, noir, bleu, 10 fl. Fr. 2.50, 100 fl. Fr. 24.—.

Carbones forts A4; rouge, vert, 10 fl. Fr. 3.40; 100 fl. Fr. 33.—.

Papier pour tirage A4; extra-blanc, sans bois, paquet de 500 fl. Fr. 7.—**.

Matériel pour imprimerie typographique:

Encre typo en boîte de 250 g; noire, bleue, rouge, verte Fr. 4.—.

Papier pour journal scolaire A5, paquet de 1000 fl. Fr. 6.80**.

Matériel pour imprimerie au limographe:

Encre spéciale pour limographe et appareil à polycopier en tube de 425 g; noire Fr. 16.—; bleue, rouge, verte Fr. 18.—.

Cello-lime (plaques à écrire) A5 Fr. 4.—; A4 Fr. 8.—.

Stencils limo A5, paquet de 20 fl. Fr. 10.—.

Papier limo A5, paquet de 1000 fl. Fr. 10.—**; A4, paquet de 500 fl. Fr. 10.—**.

Matériel pour fichier:

Caissette, fichier A4 (29,5 x 31 x 18 cm), Fr. 13.40**.

Caissette, fichier A5 (29,5 x 16 x 18 cm), Fr. 12.—**.

Caissette, fichier A6 (29,5 x 16 x 9 cm), Fr. 6.50**.

Fardes (chemises bristol) A4; 100: Fr. 13.50**; A5, paquet de 100 fl. Fr. 7.—**.

Carton mince pour coller les fiches A4 ou A5, 1 kg Fr. 2.—** (35 fl. A4 ou 70 fl. A5 par kg).

Carton épais pour séparations, A4 ou A5, 1 kg Fr. 2.—** (13 fl. A4 ou 26 fl A5 par kg).

Cavaliers 25 mm; boîte de 25 pièces Fr. 6.—; cavaliers 50 mm; boîte 25 pièces Fr. 9.—.

Vannerie - Rotin

Manuel de la SSTM «Le travail du rotin» Fr. 12.80**. Rotin en bouteilles de 500 g, naturel ou fumé (brun).

Ø 1 mm et 1,25 mm Fr. 13.70.

Ø 1,5 mm; 1,75 mm; 2 mm; 2,5 mm; 3 mm Fr. 10.20.

Ø 4 mm; 5 mm; 6 mm; 8 mm Fr. 9.50.

Ruban de rotin, naturel ou fumé, largeur 8 mm Fr. 9.50.

Eclisse de moelle, naturelle ou fumée, largeur 5 mm Fr. 10.20.

Eclisse d'écorce, demi-brillante, naturelle, largeur 5 mm Fr. 10.20.

Raphia synthétique en écheveaux de 40 m; bleu clair, bleu foncé, rouge, orange, jaune, brun, naturel, noir, blanc, vert clair, vert foncé Fr. —.80.

Sculpture à l'encoche: manuel en allemand «Kerbschnitzen», nombreuses illustrations et croquis Fr. 14.50**.

Mécaniques pour moulins à poivre, marque Peugeot, long. 262 mm Fr. 7.—**.

Brûleurs pour réchaud à alcool, inoxydable Fr. 6.—**.

Outilage en prêt: travail du cuir, du rotin, du verre, filetage du bois; demander renseignements.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

Mme Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Pour la jeunesse, les dernières nouveautés parues aux Editions Fernand NATHAN:

Une toute nouvelle collection:
RENCONTRES GALACTIQUES.
6 titres disponibles à Fr. 13.70 chacun:

MONDE EN GUERRE LA PLANÈTE FANTASTIQUE LES PIONNIERS DE L'ESPACE DÉFI AUX ÉTOILES PATROUILLE DE L'ESPACE LES MONSTRES DE L'ESPACE

L'aventure, les sports, avec:

B. GERMAIN: «ANNAPURNA, PREMIER 8000 À SKI» - Un exploit collectif hors du commun. Fr. 22.30

«MOTO» par PONS et CHEMARIN Fr. 27.10

«BORG, CONNORS, McENROE... ET MOI» par Ilie Nastase Fr. 27.10

Catalogue complet sur demande.

Librairie L.T.L., 12, rue du Lac, 1207 GENÈVE
Tél. (022) 36 41 72

GTSM eibe voiture de gymnastique voiture de jeu



recommandées pour jardins d'enfants, écoles, homes et garderies sans local de gymnastique. Usages multiples, selon mode d'emploi. Prix favorable dès 450.— Demandez une offre sans engagement.

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Ergomètre TUNTURI S 100



l'appareil d'avant-garde pour sportifs, clubs et médecins. Avec compteur de tours, timer et indicateur de charge. Fabriqué en Finlande.

TUNTURI S 100 689.— S 112 avec ordinateur 1549.— S 90 modèle simple 470.— Magasins d'articles de sport, grands magasins et

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Appareil à ramer



TUNTURI S 140 pour training et conditionnement efficaces. Frein hydraulique, siège roulant, silencieux, indication continue de charge. Fabriqué en Finlande.

TUNTURI S 140 579.— S 120 modèle simple 398.— Magasins d'articles de sport, grands magasins et

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux



Colonie de vacances? Semaine d'études?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si vous pouvez atteindre 180 camps de vacances avec une seule demande — gratuitement! Une carte avec «qui, quand, quoi, combien» suffit.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

A propos des récentes séances d'essaimage

Impression générale: excellente, aussi bien de la part des collègues présents, qui apprécient le fait de pouvoir s'exprimer plus facilement qu'en assemblée, que des membres du comité qui parviennent à mieux comprendre les problèmes particuliers des écoles, quartiers ou communes.

Un vœu: que la convocation à ces séances d'essaimage parvienne plus tôt aux correspondants de bâtiment.

A ce propos, que chaque école vérifie si elle a remis au secrétariat SPG sa liste nominale de correspondants pour les envois futurs, merci.

QUELQUES PROBLÈMES REPRIS DANS TOUS LES GROUPES

1. Encore des effectifs chargés qui, souvent, ne tiennent pas compte des éléments suivants:

- Présence en classe ordinaire de «cas» relevant davantage du SMP.
- Intégration plus ou moins annoncée d'élèves handicapés.
- Augmentation du nombre de classes à plusieurs degrés, 140/2 degrés; 18/3 degrés; 1/4 degrés.
- Structure des classes et des locaux annexes de l'école.

2. Important mécontentement à propos du mode d'introduction du nouveau carnet (évaluation du comportement) qui n'a pas prévu:

- une information aux parents (l'article de la «Tribune» fait-il foi?);
- une information aux maîtres (comment utiliser la grille?);
- une information aux élèves (liée au problème de l'argent de poche).

3. Une inquiétude — davantage ressentie dans les grands degrés à propos du passage au CO — face à la difficulté de concilier

- l'individualisation souhaitée de l'enseignement qui respecte le rythme de chaque enfant;
- le mode unique d'évaluation du travail scolaire et les modalités de passage d'un degré à l'autre qui restent les mêmes pour tous et appliquées uniformément.

Autrement dit, *d'une part*: on défend la possibilité pour chaque enfant de sauter la hauteur que ses forces lui permettent d'atteindre; *d'autre part*: on place la barre à un

même niveau pour tous prétendant que la performance est possible.

4. Une lassitude due à l'introduction successive de nouveaux programmes et aux recyclages trop fréquents et trop rapprochés, sans possibilité de «souffler», on préférerait que chaque enseignant prenne en charge son perfectionnement avec possibilité de participation facultative à certains recyclages. Nos collègues insistent également sur la nécessité absolue de disposer des moyens d'enseignement au moment de l'introduction, même partielle, d'un nouvel enseignement, d'un nouveau programme.
5. Assouplissement des épreuves d'inspecteur:
 - un libre choix du moment de passation,
 - un libre choix quant à l'évaluation,
 - mise à disposition par le SRP d'épreuves pour tester les acquisitions.
6. Demande (à quelques exceptions près) d'harmonisation de la fin d'année des élèves secondaires et primaires, pour éviter:
 - la perturbation créée par les élèves secondaires autour de nos classes et de nos écoles,
 - les difficultés familiales pour les départs en vacances,
 - les problèmes d'absentéisme en fin d'année aux fêtes d'école,

- un déséquilibre entre les deux ordres d'enseignement.

QUESTIONS DIVERSES

- demande insistante pour la création des duos pédagogiques en vue de résoudre le problème du mi-temps,
- demande de suppression de toute référence au terme «suppléant»,
- demande de création d'un poste d'assistante sociale pour les enseignants en difficulté,
- problème de la maîtrise de classe, indemnités à étudier,
- demande de création d'une meilleure assurance-accident,
- problème des cours particuliers dans les écoles,
- demande de convocation à nouveau la commission «maîtres principaux»,
- problème du matériel subventionné qui devrait appartenir à la maîtresse (et non à la classe),
- problème général du matériel, extension des notes de crédit, choix du matériel par l'enseignant,
- lutte pour le maintien du samedi scolaire et, en cas de vote contraire, lutte pour diminution des programmes,
- inquiétude face au chômage possible des femmes mariées,
- demande de «congés administratifs» en fin d'année pour les enfantines,
- demande d'appuis pour les maîtresses enfantines (rythmique en 2P et non en 4P).

Le prochain essaimage aura lieu au printemps 1981.

Pour le comité SPG:

Yves Delieutraz

En outre-Sarine comme ici

Le comité SPG s'est abonné au journal de nos collègues suisses-allemands, la «Schweizerische Lehrer Zeitung». J'ai lu les premiers numéros arrivés et j'y ai découvert avec plaisir que les problèmes éducatifs, leurs joies et leurs difficultés sont les mêmes que les nôtres. Vous trouverez ci-après quelques points qui ont retenu mon attention.

TOUT D'ABORD UN APPEL

Pour lutter contre la résignation du corps enseignant. On encourage les maîtres, mais aussi les parents et les autorités communales à prendre la parole haut et fort pour demander le respect des objectifs de l'école,

tels qu'ils sont définis dans la loi, et qu'on oublie parfois dans la pratique quotidienne.

Trop de personnes grognent et se plaignent contre l'école primaire, l'inspecteurat et le Département sans s'engager personnellement à faire quelque chose pour que cela change. Un regroupement des forces est cependant nécessaire. Un parent seul qui visite le maître ne compte guère, trois peuvent avoir un certain poids, dix peuvent changer la situation. Un maître face à un inspecteur n'est pas écouté, quand il y en a trois, on les considère, et si dix se mettent ensemble, ils sont invincibles.

Et qui donc est cet apôtre de l'espoir en un renouveau de l'école, ce stimulateur à

l'audace et à l'engagement?... un inspecteur!

LE MÉTHODOLOGUE GARDE LE CONTACT AVEC LA CLASSE

De Zurich nous arrive le meilleur et le pire, écoutez plutôt! Trois députés zurichois ont déposé un postulat demandant au chef du Département de l'instruction publique de permettre à ses méthodologues et conseillers pédagogiques de garder le contact avec la pratique d'une classe. Cela se fait déjà dans le secondaire où le méthodologue enseigne à mi-temps à des élèves et à mi-temps à des candidats à l'enseignement. Dans le primaire, on préconise la possibilité de reprendre la tenue d'une classe pendant une année, de temps en temps, ou de tenir une classe en duo avec un maître d'application.

LA TENUE DE LA CLASSE EN DUO

Depuis 1977, la tenue d'une classe à deux enseignants (ensemble à plein temps) est possible; elle permet entre autre aux jeunes collègues de se familiariser avec le métier pendant les 3 premières années de leur carrière, MAIS... la dépense occasionnée restera la même que si la classe était tenue par une seule personne; autrement dit, chacun des maîtres travaillera donc à mi-salaire!

DEVOIRS À DOMICILE

Dans le N° 38, j'ai trouvé le rapport d'un sondage de 200 parents d'élèves de 6^e année concernant les devoirs à domicile. Les conclusions de ce rapport sont très intéressantes, les voici: beaucoup de maîtres encouragent les parents des élèves faibles à intensifier leur aide pour les devoirs à domicile, alors qu'il n'existe pas de preuve que cette aide améliore les résultats scolaires de ces élèves. Bien au contraire, par cette assistance accrue, on risque plutôt d'aller à fin contraire, d'empêcher l'enfant d'accéder à l'autonomie et de réduire sa motivation à travailler. Il prend l'habitude de se reposer sur ses parents et pense que ce sont eux qui sont responsables de la bonne facture et de l'exactitude des devoirs à domicile.

La solution préconisée est la suivante: que le maître ne donne que des devoirs que l'enfant puisse faire seul, sans avoir besoin d'une explication supplémentaire. Les parents, eux, comprendront que leur rôle ne consiste pas à fournir une solution directe aux devoirs mais à créer un «climat» qui donne envie de travailler, qui encourage l'autonomie et qui permette d'être motivé pour faire bien ses devoirs dans les meilleures conditions possibles.

L'ENSEIGNEMENT DE LA DEUXIÈME LANGUE

En Suisse alémanique, certaines écoles ont déjà 15 ans d'expérience dans l'enseignement du français comme deuxième langue. Les constatations qu'elles font peuvent nous intéresser pour l'étude de notre deuxième langue qui est l'allemand.

On envisage l'enseignement de la deuxième langue avec moins d'optimisme que dans les années 60. On est revenu de l'idée que l'école pouvait permettre à un enfant, facilement et en s'y prenant très tôt, à s'exprimer dans une langue étrangère aussi bien que dans la sienne. Or, on s'aperçoit que l'élève manque de motivation pour apprendre, puisqu'il n'aura pas vraiment **besoin** d'utiliser cette deuxième langue pour se faire comprendre. On fera toujours «semblant» (contrairement à l'enfant étranger arrivant dans notre pays et qui est obligé pour communiquer d'apprendre rapidement notre langue et qui y parvient rapidement et sans accent).

Or le nœud de l'apprentissage, c'est le désir de communiquer et de transmettre un contenu (pas d'exercer une forme grammaticale!).

Vu sous cet aspect, l'enseignement de la deuxième langue est un exemple de la mauvaise façon dont l'école crée des situations de vie artificielles peu propres à stimuler le besoin d'apprendre. Les enfants ne voient pas pourquoi ils parleraient en classe dans une autre langue, alors qu'ils peuvent parfaitement se faire comprendre de la maîtresse et des camarades.

On découvre que le contenu de la méthode doit être intéressant. L'enfant doit être plus attiré par le sujet qu'on lui présente que par le fait d'apprendre une langue étrangère. Un texte simplifié, destiné — en allemand — à des petits de 7 ans, ne convient pas à des élèves de 4^e année.

En fait, considérant la façon dont se comportent les parlementaires fédéraux, on en vient à penser qu'il est plus important de pouvoir comprendre l'autre dans sa langue et de s'exprimer dans sa propre langue maternelle. Pourquoi viser des objectifs qui ne sont même pas utiles pour un politicien de pointe?

On souligne d'autre part l'importance irremplaçable de contacts directs avec des personnes de langue étrangère pour apprendre une autre langue, et on souligne la valeur des échanges scolaires.

Dans l'idée des années 60, on pensait que les moyens audio-visuels permettraient d'économiser un long recyclage du maître de classe. On pensait qu'en apprenant par cœur des dialogues, l'enfant parviendrait sans peine à les transposer d'office sur de nouvelles situations; or, ce n'est pas le cas.

La qualité du bon maître qui enseigne la langue étrangère dépend de la sûreté avec laquelle il l'emploie. C'est déterminant

pour motiver l'élève. L'aisance du maître lui vient de deux sources: d'abord un séjour dans un bain de langue qui lui permet de maîtriser l'expression et ensuite un enseignement intensif pour acquérir des bases grammaticales solides.

«*Lu pour vous*»

Erica Louis

CEUX QUI S'EN VONT

Léon Hodel

Nous lui avons rendu les derniers honneurs vendredi 3 septembre en la petite chapelle de Troinex, commune qu'il a servie pendant quarante ans. Le pasteur Jean Burnier, qui présidait le culte mortuaire, donna d'abord la parole à M. le maire Antony Dottrens qui releva que ce pédagogue, dont parents et élèves appréciaient la valeur, ne s'était jamais plié aux impératifs de la pédagogie officielle. Il n'en avait pas moins formé des générations de citoyens armés pour la vie, mieux que ne l'aurait obtenu un savoir livresque. Et, sa classe terminée, l'instituteur devenait le secrétaire de mairie et l'officier de l'état civil, charges qu'il remplit avec conscience jusqu'en 1975. Léon Hodel fut, dès 1947, adjoint de Troinex pendant trois législatures de 4 ans. En reconnaissance d'un tel dévouement à la chose publique, les maires de Troinex et de Veyrier, leurs adjoints ou conseillers administratifs, des municipaux étaient venus entourer la famille en deuil.

En dehors de l'école, notre regretté collègue ne perdait jamais de vue les jeunes qui lui étaient confiés: initiation au tennis, au patinage, au ski, à la montagne et... rappel de l'heure aux enfants attardés, le soir, dans le village. Il fit partie aussi de cette équipe de moniteurs bénévoles qui, quatre jeudis chaque hiver, conduisaient 400 à 500 écoliers s'initier au ski à la Givrine.

C'était un collègue d'une discrétion exemplaire. Nous ne l'avons jamais vu s'extérioriser par des paroles ou des gestes incontrôlés. Tout son talent et ses ressources, il les tenait disponibles pour l'enseignement et le service de sa commune. Il nous a quittés avec la même discrétion: dans la cour, devant chez lui, il tomba terrassé dans les bras d'un ancien élève et n'entendit même pas l'appel angoissé qui lui était lancé: «Régent, réveillez-vous...»

A M^{me} Léon Hodel, notre ancienne collègue, à sa fille, enseignante à Troinex, l'«Educateur» exprime sa sympathie émue.

Jean Lagier

Rédactrice de la rubrique genevoise:
M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Projet de loi concernant la caisse de pensions de l'Etat

Depuis aujourd'hui, mardi 21 octobre, à 12 h. 30, ce projet n'en est plus un. Par 90 voix sans opposition, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté les 144 articles de cette loi qui remplace celle de 1975...

La commission parlementaire ainsi que le conseil d'administration de la caisse avaient exprimé le désir que ce projet soit rédigé d'une manière simple, une sorte de loi-cadre renvoyant à des règlements d'application.

L'édition d'un guide résumant les principales dispositions de la loi votée ce matin, guide rédigé à l'intention des membres actifs et des pensionnés fera prendre patience à tous jusqu'à... la prochaine révision, c'est-à-dire jusqu'au moment où il faudra adapter notre texte neuchâtelois aux dispositions de la nouvelle loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.

Dans son rapport, la commission parlementaire recommande au législatif neuchâtelois d'adopter cette loi, fruit de cinq années de travaux (7000 heures de travail supplémentaire pour les services de l'Etat concernés...).

Une remarque encourageante: 1975 voyait l'«ancienne» loi adoptée et simultanément la mise en place de la commission qui devait en entreprendre la révision. Souhaitons que ce nouveau texte, encore perceptible malgré quelques «améliorations», subisse le même sort!

Voyons un peu ces améliorations:

● La notion de «retraite progressive» apparaît peu à peu. L'article 35 précise que «tout assuré peut prétendre à une pension de retraite calculée conformément à l'art. 34 si trois années complètes au plus le séparent de la limite d'âge extrême prévues 30 à 32 (62 pour nos collègues féminines, 65 pour les hommes) et s'il a payé ses cotisations ordinaires (art. 15) pendant au moins 20 années complètes, moyennant un avertissement donné à l'autorité qui l'a nommé(e) (trois mois pour les enseignants primaires et secondaires inférieurs).

«A partir de 40 ans révolus l'assuré a la faculté de couvrir, par un rachat arrêté par le Conseil d'Etat, la réduction de rentes découlant de l'application du présent article.» Possibilité que j'ignorais!

La rente est toutefois réduite de 3% pour chaque année et fraction d'année avancée par rapport à la limite d'âge. Le supplément temporaire («pont AVS») est, lui, réduit de 10% pour chaque «année avancée».

Le principe d'une égalisation de l'âge de la retraite entre hommes et femmes n'est pas pour demain, mais pour après-demain.

De plus en plus, l'égalité des droits accordée aux femmes trouvera son «symétrique» pour le sexe dit fort! Ainsi:

● la retraite du conjoint remplace la rente de veuve, et par conséquent l'affiliation à la caisse de pension devient obligatoire pour tous, aussi pour les femmes mariées ayant acquis la qualité de titulaires de fonction publique gérant le budget de l'Etat après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les autres

femmes mariées restent libres de s'assurer, de conserver leur statut de déposant ou de renoncer à toute affiliation.

● Les allocations de renchérissement («corrigent» la hausse du niveau de vie ou renchérissement) versées aux membres pensionnés le seront définitivement mensuellement (non plus trimestriellement comme ce fut le cas). Toutefois le principe d'une dynamisation des rentes n'est pas encore acquis! Pas de rattrapage automatique comme pour les traitements. Pas encore!

Jusqu'ici, l'Etat (et les communes) finançait ces allocations. Dorénavant, à raison de 50% chacun, l'Etat et la caisse de pension prendront cette charge supplémentaire en compte. Ainsi il ne risque plus d'y avoir de pensionnés qui ne touchent pas cette «compensation». En conclusion, l'étude portant sur les conséquences financières d'un abaissement de la limite d'âge et de la mise sur pied d'un régime garantissant sur ce point l'égalité entre hommes et femmes a été décidée le 10 juin 1980 par le conseil d'administration de la caisse de pension. Il nous reste à attendre les résultats de ce travail.

Cette loi, soumise au référendum facultatif, entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

J.-P. Buri

P.S. J'envoie au président de la Commission financière de notre syndicat le rapport et le texte adoptés ce jour. Pour toute question «technique», vous voudrez bien vous adresser à lui.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Gagnez 1000 francs avec votre ancien projecteur 16 mm en achetant un nouveau 16 mm Bauer!

Ne laissez pas filer cette occasion unique! Si vous achetez maintenant un nouveau projecteur 16 mm Bauer, votre fournisseur vous remettra 1000 francs contre l'ancien, quels que soient sa marque et son état.

Passez donc chez votre fournisseur pour lui en parler. Et si vous désirez connaître le nom du commerce le plus proche de chez vous qui tient des projecteurs 16 mm Bauer, lancez-nous donc un coup de fil!



Tél. 01/42 94 42

Robert Bosch S.A., département Photo-ciné, case postale, 8021 Zurich

BAUER
de BOSCH

SOYEZ SOLIDAIRE

Ne choisissez pas vous-même votre remplaçant

A la suite d'une requête du Comité central du SEJ, le département de l'Education a accepté d'émettre des recommandations concernant les remplacements à l'école primaire et à l'école secondaire. Elles ont paru dans le dernier « Journal officiel scolaire ». En raison de la pléthore d'enseignants dans le secteur primaire, les commissions d'écoles, les directeurs d'écoles et les enseignants sont invités à s'adresser aux centrales de remplacement chargées d'établir le fichier des remplaçants disponibles et de les proposer aux autorités scolaires. Nous rappelons que ces centrales, avec l'agrément du Département, sont placées sous la surveillance d'une commission de trois membres, dont un représentant du SEJ.

B.

Centrale de remplacement pour les écoles d'ouvrages et ménagères:

Mme Ghislaine Guéniat, Courtedoux, tél. (066) 66 35 24.

Centrale de remplacement pour les écoles primaires et maternelles:

M. Charles Moritz, 2882 St-Ursanne, tél. (066) 55 36 12.
Permanence 13 h. 30 - 18 h.

Centrale de remplacement pour les écoles secondaires:

M. Michel Boillat, 2902 Fontenais, tél. (066) 66 13 96.

En ouvrant ses portes à la première volée de 40 élèves, en août dernier, notre établissement entrait de plain-pied dans le nouveau cycle de formation, dite fractionnée, des maîtresses enfantines et d'économie familiale. Il assure durant 3 ans la première partie de cette formation, alors que l'Institut, dès 1982, lui, aura pour tâche de mener cette formation à terme sur le plan professionnel. Notre institution constitue un nouveau type d'école, dans le sens où les premiers modèles ont été conçus il y a un peu plus de dix ans.

Des écoles de culture générale

Il en existe actuellement plus de trente sur territoire helvétique. (Chaque canton dispose d'une ou de plusieurs écoles de culture générale.) Il est peut-être judicieux de rappeler les conclusions du groupe d'experts chargé, il y a quelques années, de définir la fonction et les objectifs généraux des écoles de culture générale. Les grandes options du rapport furent agréées par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique. « L'école de culture générale est une école d'avant-garde qui doit s'adapter sans cesse. Elle justifie son existence d'un double point de vue: elle répond aux besoins des jeunes qui, à la fin de la scolarité obligatoire, n'entrent ni au gymnase, ni dans une formation professionnelle; elle prépare à certaines professions exigeant une culture et une maturité particulières et tournées essentiellement vers les relations et les communications. »

Le plan d'études se caractérise par cette particularité qu'il comporte des disciplines obligatoires et des disciplines à option, libres ou par secteurs déterminés. Le choix des options est fonction des goûts des élèves, de leurs aptitudes et de leurs intentions en matière professionnelle.

Certaines disciplines, telles que l'allemand, l'anglais, l'italien, l'éducation musicale, comportent des niveaux qui se distinguent par le rythme, le contenu ou les objectifs de l'enseignement.

Le cycle complet des études est de trois ans. Au terme des études, la réussite d'un examen final est sanctionnée par la remise du diplôme de culture générale. La première année comprend un tronc commun relativement large qui constitue la formation de base et facilite ainsi l'observation et l'orientation scolaire. Une école préprofessionnelle comme la nôtre doit se tenir constamment au courant de l'évolution de notre société et plus particulièrement des fluctuations du marché de l'emploi, afin de pouvoir donner aux élèves une information professionnelle aussi adéquate que possible.

Nouvelle méthode

L'une après l'autre, chaque branche d'enseignement est renouvelée. A chaque opération apparaissent de nouvelles attitudes, dûment étayées par de modernes psychologues ou pédagogues.

La mémorisation, l'étude en profondeur, la continuité font place aux multiples objectifs, aux nouveaux comportements, aux diverses expériences.

Les vieux cahiers, fierté de nos pères par leur netteté et leur calligraphie, sont remplacés par des fiches pré-dessinées, avec autocollants, dans les cases desquelles nos élèves griffonnent leur réponse. Le bon vieux tableau anciennement noir est lui aussi banni. L'écran, le rétro, la vidéo et les cassettes ont pris sa place.

Qui parlerait aujourd'hui de leçon de politesse, de propreté ou de morale éveillerait des sourires narquois.

Et moi, me suis-je adapté à ces méthodes nouvelles? Les dernières nouveautés que l'on m'a présentées (chant et allemand) confirment la tendance amorcée avec les maths: je passerai d'instituteur responsable de son enseignement au stade de manœuvre spécialisé qui sait ouvrir son classeur de méthodologie à la bonne page afin que, lors de ma 14^e leçon, je fasse bien l'exercice 18 selon les indications de la fiche B7 de l'avenue ZE.

Alors, plus d'espérance?

Si! Qu'une panne d'énergie ou de finances balaie une grande partie de ces progrès-là et m'oblige à créer moi-même mon enseignement, à ma façon, avec ma sensibilité et mon amour du métier. Je redeviendrai alors l'éducateur que j'avais choisi d'être.

P. Burkhardt

L'Ecole de culture générale

De l'intéressant rapport présenté lors des récentes promotions de l'Ecole normale de Delémont par Paul Kury, nous publions les lignes essentielles ayant trait à l'Ecole de culture générale, dont il assume également la direction. Nous pensons qu'elles pourront permettre à nos collègues d'orienter leurs élèves vers une voie nouvelle pour notre canton.

B.

A partir de la deuxième année, le choix de l'option paramédicale ou socio-éducative est déterminée par l'élève en fonction de sa future orientation professionnelle. Ainsi, pour l'année prochaine, deux tiers environ des élèves ont choisi l'option socio-éducative et un tiers l'option paramédicale.

L'enquête effectuée lors du dernier concours d'admission et qui concernait les 49 élèves admis établissait que l'intérêt manifesté pour l'une ou l'autre option était quasi identique.

La stratégie pédagogique appliquée à l'école de culture générale devra être plus active, plus souple et plus diversifiée que celle adoptée dans les écoles dites traditionnelles. En effet, l'école, indirectement, prépare à l'exercice d'une profession. Elle doit par conséquent tenir compte de manière appropriée des exigences de ceux qui accueillent ses élèves.

Pour cela, les études générales seront approfondies, sans être préparatoires à l'université. Les institutions qui engagent un jeune étudiant, s'attachent aujourd'hui autant à sonder ses virtualités qu'à soulever ses connaissances déjà acquises. C'est pourquoi notre école est placée devant cette double fonction : d'une part développer des qualités spécifiques telles que le sens pratique, l'imagination, l'aptitude aux relations et aux services, et d'autre part, grâce au système des options, approfondir les études dans un domaine déjà orienté vers la formation professionnelle ultérieure.

Notre école a sa place spécifique parmi les écoles moyennes supérieures. Elle doit trouver sa cadence, sa propre vitesse de croisière, ce qui ne va pas toujours sans quelques hiatus. Nous avons à pratiquer une pédagogie qui favorise le développement de l'aptitude de chacun à penser, à comprendre, à critiquer et à entreprendre, démarche aussi importante que la transmission de connaissances. Nous, professeurs, devons aider nos élèves à découvrir les barrières qui s'opposent à leur accomplissement personnel et à en déceler les causes. Pour avoir des élèves motivés, il faut éveiller et soutenir leur curiosité; l'enseignement doit leur apparaître en rapport avec leur valeur personnelle ou comme un moyen d'atteindre des objectifs; ils doivent être intimement convaincus de leur capacité de réussir. Il s'agit d'offrir un environnement pédagogique caractérisé par la stabilité et la coordination des méthodes de travail dans un ensemble intégré, par la progressivité et la souplesse d'un programme d'études, dans lequel une discipline particulière ne devra jamais être envisagée de façon isolée mais dans ses rapports avec les autres disciplines. Une telle conception suppose une étroite coopération entre les enseignants, ce qui nécessite une remise en ques-

tion fondamentale du comportement pédagogique.

Il s'agit aussi de mettre en place des actions de soutien et d'approfondissement. Cette différenciation permettra de mieux s'adapter à la diversité des élèves. Une classe correspond à un ensemble d'élèves avec des potentialités différentes qu'il convient de cultiver. Il faut dire la vérité aux jeunes, en ne dissimulant ni la nécessité de l'effort, ni l'exigence de la volonté pour affronter le monde dans sa dure réalité. Car si le chômage n'est pas une fatalité de notre société, en revanche l'adaptation continue à l'évolution économique et technique, est désormais une loi irréversible qui implique pour tout individu une formation propre à lui permettre d'embrasser dans sa vie, deux ou trois métiers différents. Dans ce contexte, l'école de culture générale a un rôle privilégié à jouer, du fait qu'elle n'est pas une école professionnelle.

Paul Kury

Après avoir suivi l'école secondaire au Noirmont, elle entra à l'Ecole normale de Delémont où elle obtint son brevet en 1978. Elle fut nommée aux Bois en juillet 1978.

Le SEJ exprime sa profonde sympathie à la famille de Josiane.

B.



CEUX QUI S'EN VONT

† Josiane Claude

Victime d'un terrible accident de voiture, Josiane Claude est décédée le 4 octobre dernier. Notre jeune collègue, institutrice aux Bois, était née le 2 juillet 1957 dans le village où elle devait enseigner plus tard.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17. 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Jura bernois

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Programme 1981

Chaque enseignant, commission d'école, institution concernée recevra le nouveau livret de cours pour l'année 1981 dans le courant du mois de novembre. Précédé d'un avant-propos rédigé par M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, il contient un choix de textes abordant les thèmes suivants:

I. Problème prioritaire:

— les éléments d'évaluation.

II. Réflexions:

— les objectifs du Centre de perfectionnement
— vers une conception globale du perfectionnement
— l'étude des besoins

- la formation récurrente
- recyclage et formation continue
- le lieu de rencontres et d'accueil.

III. Informations:

1. Cours semestriel
2. Allemand: introduction généralisée à partir de la 4^e année scolaire.
3. Français: vers l'introduction généralisée d'un enseignement rénové; pour une observation interactive.

Le livret contient par ailleurs:

- A. Le plan d'introduction des programmes romands (nouvelle présentation graphique).

- B. Six cours romands et intercantonaux.
- C. 25 cours de formation d'animateurs.
- D. 50 cours de recyclage à caractère obligatoire et branches à option.
- E. 200 cours de recyclage et formation continue à caractère facultatif.
- F. Une partie distincte ouverte aux enseignants de tout le canton de Berne et comprenant les cours suivants:
 - 1. Ouverture à l'économie: mieux connaître le canton de Berne, ses secteurs économiques, ses industries, ses institutions (4 colloques et visites d'entreprises).
 - 2. Visites de musées.
 - 3. Le chant à l'école: direction et interprétation.
 - 4. La place et le rôle de la culture classique dans le monde moderne.
- G. La liste des cours organisés par d'autres institutions (CPS, Lucerne, OFIAMT, SSTMRS).
- H. Recyclage: les dispositions nouvelles suivantes sont applicables:
 - les enseignant(e)s seront convoqué(e)s personnellement, il n'y aura donc pas lieu d'envoyer de carte(s) d'inscription sauf pour
 - les enseignant(e)s non titulaire(s) d'une classe;
 - les remplaçant(e)s;
 - les enseignant(e)s sans place.

AVIS IMPORTANT

Nous attirons l'attention de:

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement,
- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (cila, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.),
- tous les groupes de travail reconnus,

sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la Direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, **jusqu'au 1^{er} décembre 1980, au plus tard.** Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

*Le directeur:
W. Jeanneret*

Divers

Correspondance scolaire

Nous sommes une classe de 30 élèves en 4^e année primaire mixte. Nous habitons Domdidier, village de la Broye fribourgeoise et nous désirons vivement correspondre avec une classe ayant un effectif à peu près semblable, pour divers échanges. Nous comptons beaucoup sur une réponse. Ecrivez-nous.

Classe 4^e primaire
p.a. Roger Bays
1564 Domdidier

Fribourg

500^e anniversaire

Le Comité universitaire nous informe qu'à l'occasion du 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, il organisera les cours et séminaires publics sur les sujets fribourgeois suivants:

FACULTÉ DE THÉOLOGIE Bâtiment Miséricorde

- BEDOUELLE Guy, professeur extraordinaire

Le choc de la Réforme dans les villes de la combourgéoise de 1526: Fribourg, Berne et Genève.

Semestre d'été 1981, le vendredi (tous les quinze jours) de 15 à 17 heures.

- PINTO DE OLIVEIRA Carlos-Josaphat, professeur ordinaire

Le rôle de l'Union de Fribourg dans la genèse de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Semestre d'été 1981.

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, Bâtiment Miséricorde

Section juridique:

- MACHERET Augustin, professeur ordinaire

Divers aspects des institutions politiques et juridiques du canton de Fribourg:

- évolution des institutions démocratiques;
- les rapports entre les Eglises et l'Etat: historique - situation actuelle - proposition de révisions constitutionnelle et législative;
- aspects de l'organisation administrative du canton;
- aménagement du territoire et droit de la construction.

Semestre d'hiver 1980/81 - Semestre d'été 1981.

Section économique:

- Cycle sur «L'Economie fribourgeoise face au défi des années 1980». Semestre d'hiver 1980/81 - Semestre d'été 1981, une conférence toutes les trois semaines, le lundi à 17 h. 15.

- DEISS Joseph, privat-docent

Les incidences de la politique économique suisse sur le canton de Fribourg.

Lundi 23 février 1981, de 17 à 18 h., salle 3117.

- GAUDARD Gaston, professeur ordinaire

— Fribourg et la nouvelle phase de transformation de l'économie.

Lundi 10 novembre 1980, de 17 à 18 h., salle 3117.

- Les grands mécanismes de l'économie fribourgeoise de 1981.

Lundi 12 janvier 1981, de 17 à 18 h.

- Les perspectives de l'économie fribourgeoise à l'approche de l'an 2000.

Lundi 15 juin 1981, de 17 à 18 h.

- PASQUIER Jacques, professeur ordinaire

— Les industries motrices dans la croissance fribourgeoise: le cas d'une branche liée au secteur primaire.

Lundi 1^{er} décembre 1980, de 17 à 18 h., salle 3117.

- Les industries motrices dans la croissance fribourgeoise: le cas d'une branche du secteur secondaire.

Lundi 2 février 1981, de 17 à 18 h.

- Les industries motrices dans la croissance fribourgeoise: le cas d'une branche du secteur tertiaire.

Lundi 25 mai 1981, de 17 à 18 h.

- VILLET Maurice, professeur extraordinaire

Efficacité économique et résistance du milieu dans la croissance de l'économie fribourgeoise actuelle.

Lundi 4 mai 1981, de 17 à 18 h., salle 3177.

FACULTÉ DES LETTRES

Bâtiment Miséricorde

- GIRAUD Yves, professeur ordinaire Voyages du capitaine Ripon aux Grandes Indes (1617-1627).

Semestre d'été 1981, le mercredi de 18 à 19 h.

- MENICHETTI Aldo, professeur ordinaire et VERNAY Philippe, privat-docent

La scripta administrative en Suisse romande et à Fribourg au Moyen Age.

Semestre d'hiver 1980/81 - Semestre d'été 1981, mercredi de 9 à 12 h., salle 2230.

- ROUDAUT Jean, professeur ordinaire Quelques romanciers de Suisse romande.

Semestre d'été 1981, le lundi de 17 h. 15 à 19 h.

- RUFFIEUX Roland, professeur ordinaire

Colloque sur l'histoire de Fribourg: travaux récents et recherches en cours.

Semestre d'hiver 1980/81, le mardi (tous les quinze jours) de 16 h. 30 à 18 h., salle 4128.

FACULTÉ DES SCIENCES Bâtiment de Pérolles

- Professeurs de la Faculté des Sciences et collaborateurs de Ciba-Geigy Photochimie S.A.

Cycle de conférences sur « Voir en couleurs, photographier en couleurs » en liaison avec la présence de l'industrie photochimique dans le canton de Fribourg.

- Matière et lumière.
Jeudi 22 janvier 1981.
- Chimie des colorants.
Jeudi 29 janvier 1981.
- Voir en couleurs.

- Jeudi 5 février 1981.
- Principes de la photographie classique.
- Jeudi 12 février 1981.
- Photographie en couleurs et le canton de Fribourg.
- Jeudi 19 février 1981.
- Instituts de Botanique, de Géologie et de Zoologie
Université en plein air relative à des sites fribourgeois.
- Semestre d'été 1981.

En outre, les 23 et 24 avril 1981, un colloque universitaire international, ouvert au public, réunira une quarantaine de spécialistes sur le thème « Fribourg: ville et territoire - Aspects politiques, économiques, sociaux et culturels de la relation ville-campagne depuis le XV^e siècle ». Le pro-

gramme détaillé en sera communiqué en temps utile.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au :

Séminaire d'économie régionale
Université de Fribourg
Miséricorde
1700 Fribourg
Tél. (037) 21 94 01

Musée d'histoire naturelle, Fribourg

Exposition

NATURE ET PHOTOGRAPHIE

Heures d'ouverture :

lundi, vendredi: 8 - 11 h. 14 - 17 h.
jeudi, samedi et dimanche: 14 - 17 h.

avait une manière différente de supporter les élèves.

4. La répartition des cours a-t-elle fait l'objet de remarques de la part de votre enfant ?

- 19 enfants ont répondu par la négative.
- 3 enfants n'ont pas répondu.
- 1 enfant aurait souhaité que les 2 maîtresses donnent l'éducation physique.
- 1 enfant a dit que le changement de maîtresse au cours de la même demi-journée, comme cela arrivait le lundi après-midi et le mercredi matin, l'empêchait de demander des précisions au sujet des tâches à domicile.

5. Avez-vous remarqué une fatigue plus grande de la part de votre enfant ?

- 20 parents ont répondu par la négative.
- 1 parent a trouvé son enfant bien plus détendu.
- 1 parent a constaté que son enfant avait plus de difficultés de concentration.
- 1 parent a répondu par l'affirmative en précisant que cette fatigue n'était pas due uniquement au mi-temps, mais également au programme.

6. Pensez-vous qu'un tel enseignement puisse favoriser plus tard le passage au cycle d'orientation ?

- 16 parents ont répondu par l'affirmative.
- 3 parents estiment que ce type d'enseignement peut favoriser le passage au C.O., mais à partir des grandes classes.
- 1 parent répond «oui, à condition que le mi-temps se poursuive jusqu'au cycle».
- 5 parents répondent par la négative.

En conclusion, nous pouvons affirmer que cette expérience a été, pour nous, très enrichissante. Elle nous a permis de nous connaître, de partager les soucis et les joies aussi, de mettre en commun nos efforts pour le bien des enfants

Ch. Pellissier
F. Bottaro

Valais

TRAVAIL À MI-TEMPS

Enquête auprès des parents et des élèves concernés

Comme annoncé dans le numéro de l'« Educateur » du 30.6.1980, nous vous communiquons ci-dessous le résultat de l'enquête menée en fin d'année scolaire auprès des parents et des enfants de notre classe.

Comme vous le constaterez, dans l'ensemble les parents se sont montrés favorables à ce type d'enseignement avec toutefois quelques réserves. Nous avons repris point par point le questionnaire remis aux parents et avons essayé de donner un reflet aussi exact que possible des réponses.

1. Avez-vous été satisfaits de cette expérience ?

- 23 parents ont répondu par l'affirmative.
- 2 avis sont mitigés.
- Du côté des enfants, 19 sont satisfaits, 4 auraient préféré n'avoir qu'une institutrice, 2 n'ont pas répondu.

2. Votre enfant a-t-il eu de la peine à s'adapter aux deux institutrices ? (discipline, travail, contact, etc.)

- 17 parents ont répondu par la négative.
- 3 parents ont constaté que sur ce point, leur enfant marque une préférence pour l'une des deux maîtresses.
- 3 parents ont remarqué que leur enfant a eu un peu de peine à s'adapter au début, mais que par la suite tout s'est bien passé.

Que dit votre enfant ?

Ici, les réponses sont assez différentes. Voici en résumé l'avis des enfants :

- 12 enfants sont contents et se sont bien habitués aux 2 institutrices.

- 4 enfants marquent une préférence.
- 2 seraient d'accord de renouveler cette expérience.

- 1 a eu l'impression d'avoir des explications données à double.

- 2 ont eu un peu de peine à s'adapter.
- 4 n'ont rien répondu.

- 1 élève a écrit: « Moi, je ne suis pas content d'avoir deux maîtresses. »

3. Etes-vous favorables ou défavorables à l'enseignement à mi-temps. Pourquoi ?

- 20 parents sont favorables à ce type d'enseignement.

- 1 parent constate qu'il n'y a eu aucune différence avec le frère de l'enfant qui, lui, n'avait qu'un maître.

- 2 parents estiment bon que l'enfant apprenne à s'adapter à 2 personnalités différentes.

- 4 parents trouvent positive la variété dans la façon d'enseigner et dans le style donné à la classe.

- 4 parents se déclarent défavorables en invoquant les raisons suivantes:

- instabilité de l'enfant (1 réponse).
- pour les enfants de cet âge, la maîtresse a une grande importance et tient lieu encore de mère. Avec deux maîtresses, les contacts ne peuvent pas être établis de la même manière. L'enfant a encore besoin de s'attacher à une personne précise (2 réponses).

- 1 enfant est défavorable, car il a remarqué que chaque maîtresse

Votre tableau noir remplit-il encore toutes ses fonctions?

- Y écrit-on facilement?
- Lit-on facilement ce qui s'y trouve?
- Est-il antireflets?
- Sa surface est-elle endommagée?
- Est-il facile à nettoyer?
- Peut-on y fixer des objets aimantés?
- Ses réglures sont-elles impeccables?
- Est-il facile à déplacer?

Que faire quand vous découvrez un défaut?

Si votre tableau noir présentait tel ou tel défaut, c'est-à-dire, s'il ne répondait plus entièrement aux besoins de l'enseignement, l'un de nos spécialistes pourrait vous aider. Il se fera un plaisir de l'examiner gratuitement et

sans engagement pour vous et vous dira
- si un nettoyage approfondi spécial
pourrait le remettre en état,
- si sa surface doit être restaurée,
- si tout le tableau doit être remplacé.

Adressez-vous donc aux spécialistes

hunziker



Hunziker SA
8800 Thalwil
téléphone (01) 720 56 21

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15. HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux